

Le Journal des DÉPARTEMENTS

Hors-série

LE MENSUEL DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE 

« L'avenir des Départements
se joue dans la Marne »

Jean-Marc Roze,

Président du Conseil
départemental de la Marne

*95^e Assises des Départements de France
à Reims du 14 au 16 octobre 2026*



picoty
solaire

Solutions solaires
clé en main pour
les collectivités



contact@picoty-solaire.fr
05 55 89 38 05

- Auto-consommation
- Auto-consommation collective
- Revente totale

Nos équipes interviennent de l'étude
du projet à l'installation

**Demandez une
étude solaire** pour
votre commune ou
intercommunalité



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les meilleurs profils ne répondent pas aux annonces.

**Ils se convainquent.
Ils s'approchent.
Ils se recrutent autrement.**

FURSAC • ANSELIN

Le meilleur carnet d'adresses des territoires.

**RECRUTEMENT DE CADRES DIRIGEANTS
COLLECTIVITES • METROPOLES
DEPARTEMENTS • ETABLISSEMENTS PUBLICS**

PARIS - LYON 01 43 54 08 33 contact@fursac-anselin.fr
www.fursac-anselin.fr

Édito

La France a besoin de ses Départements

Il y a des rendez-vous qui dépassent le simple cadre institutionnel. Les Assises des Départements de France en font partie.

Chaque année, elles réunissent celles et ceux qui portent, partout en France, une certaine idée de l'action publique : une action concrète, proche, enracinée dans les réalités quotidiennes de nos concitoyens.

Car derrière le mot « Département », il y a bien plus qu'une collectivité territoriale.

Il y a les solidarités. Il y a nos collègues. Il y a nos routes. Il y a la protection de l'enfance, l'accompagnement du handicap et du grand âge. Il y a l'aménagement de nos territoires, leur attractivité, leur culture, leur patrimoine. Il y a surtout des femmes et des hommes qui agissent chaque jour, souvent loin du tumulte national.

À l'heure où notre pays s'interroge sur son avenir, sur l'efficacité de son organisation et sur la capacité de la puissance publique à répondre aux attentes des Français, une conviction mérite d'être rappelée avec force : **la France a besoin de ses Départements.**

Elle en a besoin parce que la proximité n'est pas une idée abstraite. Elle se vit.

Elle en a besoin parce que les grandes politiques publiques ne valent que lorsqu'elles trouvent une traduction concrète sur le terrain.

Elle en a besoin parce qu'entre l'État et nos communes, le Département demeure un point d'équilibre précieux, profondément inscrit dans notre histoire territoriale.

Les prochaines Assises seront donc un moment important.

Il faudra naturellement y parler de finances, de compétences, d'autonomie et de décentralisation. Il faudra regarder les difficultés en face. Elles sont nombreuses et personne ne gagnerait à les minimiser.

Mais il faudra aussi parler d'ambition.

Quelle place voulons-nous donner aux Départements dans la France des dix ou vingt prochaines années ? Quels moyens voulons-nous leur laisser pour agir ? Et surtout, quelle République territoriale voulons-nous construire ?

Le Journal des Départements sera une nouvelle fois au rendez-vous.

Nous irons à la rencontre des présidents, des élus et de leurs équipes. Nous leur donnerons la parole. Nous raconterons leurs territoires, leurs réussites, leurs difficultés et leurs ambitions. Cette année encore davantage, nous porterons cette parole sur les réseaux sociaux, avec des formats courts capables de montrer au plus grand nombre ce que sont réellement les Départements et ceux qui les font vivre.

C'est notre mission depuis maintenant huit ans.

Nous ne sommes pas là seulement pour raconter une institution. Nous sommes là pour raconter une France. Celle des territoires, des initiatives, de l'engagement et de la proximité.

Et peut-être est-ce précisément dans cette France-là qu'il faut aujourd'hui chercher une partie des réponses aux grandes interrogations de notre pays.

Les Assises seront l'occasion de le rappeler : la France ne se construira pas sans ses territoires. Et elle ne se construira pas sans ses Départements.

Avec conviction,

Jean-Philippe Delbonnel

Président du Groupe Delbo Presse

Rédacteur en chef du *Journal des Départements*



Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes



La mutuelle spécialiste de la protection
santé et prévoyance des agents publics

Oriane Francisque,

Directrice de Cabinet, Conseil départemental du Cher

La force tranquille

Il y a des personnalités que l'on remarque par leur capacité à occuper l'espace. Et puis il y a celles qui s'imposent autrement : par la confiance qu'elles inspirent, par leur constance, par leur intuition et par cette faculté rare à faire avancer les choses sans jamais avoir besoin de se mettre en avant. Oriane Francisque appartient à cette seconde catégorie.

Ceux qui connaissent Oriane Francisque parlent d'abord de la personne.

Avant la directrice de cabinet, avant la professionnelle des collectivités territoriales, il y a une femme profondément humaine. Une personnalité chaleureuse, accessible, attachante, qui a construit au fil des années quelque chose de particulièrement précieux dans les métiers qu'elle exerce : la confiance.

Elle est connue et reconnue par ses pairs. Non pas uniquement pour son parcours ou pour les responsabilités qu'elle a occupées, mais pour une manière d'être et de travailler.

Avec Oriane Francisque, la confiance ne relève pas de la posture. Elle se construit dans la durée, dans la fidélité à la parole donnée, dans la discrétion, dans l'attention portée aux autres et, surtout, dans la capacité à être présente lorsque les circonstances l'exigent.

Une intuition peu commune

Il y a aussi chez elle quelque chose de plus difficile à définir.

Une intuition.

Cette capacité à sentir une situation avant même qu'elle ne soit totalement formulée. À comprendre ce qui se joue derrière les mots. À percevoir les équilibres humains, les fragilités, les possibilités.

Dans un univers institutionnel où les décisions ne reposent jamais uniquement sur des dossiers, cette intelligence des situations et des personnes constitue une qualité essentielle.

Oriane Francisque observe beaucoup. Elle écoute réellement.

Mais il ne faudrait surtout pas confondre cette écoute avec de l'indécision.

Elle écoute pour agir.

Elle prend le temps de comprendre, puis elle avance. Elle sait entendre les arguments sans renoncer à décider. Elle sait accueillir les doutes sans se laisser immobiliser par eux.

C'est probablement là que réside l'une des singularités de son caractère : parvenir à conjuguer l'écoute et l'action.



Travailler beaucoup, sans jamais l'imposer aux autres

Oriane Francisque est également une grande travailleuse.

Son parcours de plus de quinze années dans les collectivités et l'action publique en témoigne. Développement territorial, financements européens, direction d'un syndicat mixte, cabinet d'une agglomération puis direction du cabinet du président du Conseil départemental du Cher : elle a progressivement construit une connaissance profonde des institutions et de ceux qui les font vivre.

Mais sa force de travail ne se transforme pas en démonstration.

Elle travaille beaucoup sans faire de cette exigence personnelle une pression permanente exercée sur les autres.

Elle entraîne davantage qu'elle n'impose.

C'est une nuance importante.

Dans des fonctions où l'urgence peut rapidement devenir une méthode de management et où la pression descend facilement les échelons, elle semble privilégier une autre forme d'autorité : celle qui repose sur la clarté, la confiance et l'exemplarité.

Une femme d'engagement

Il serait pourtant faux de réduire Oriane Francisque à une personnalité consensuelle.

Derrière la douceur relationnelle existe une véritable détermination.

Lorsqu'elle croit à quelque chose, elle s'engage. Lorsqu'une difficulté apparaît, elle cherche une solution. Lorsqu'une décision doit être prise, elle sait prendre ses responsabilités.

Son travail, son engagement et sa force d'agir disent probablement davantage d'elle que n'importe quel intitulé de fonction.

Elle appartient à ces personnalités qui n'ont pas besoin de durcir leur comportement pour démontrer leur autorité.

On peut être bienveillante et déterminée.

On peut écouter et décider.

On peut être proche des autres sans perdre la distance nécessaire à sa fonction.

On peut avoir des convictions fortes sans avoir besoin de les imposer brutalement.

Oriane Francisque semble avoir trouvé cet équilibre.

La confiance comme boussole

Dans le métier de directrice de cabinet, cette personnalité prend évidemment une dimension particulière.

La fonction suppose une proximité quotidienne avec la décision, une compréhension fine des rapports humains et institutionnels et une loyauté absolue dans l'exercice de responsabilités qui restent, par nature, largement éloignées de la lumière.

La confiance n'y est pas une qualité supplémentaire.

Elle est la condition de tout le reste.

C'est peut-être pour cette raison qu'Oriane Francisque paraît si naturellement à sa place dans cet univers. Parce que ce que la fonction exige rejoint ce qu'elle semble être profondément : une femme de confiance.

Une femme capable d'écouter sans subir.

De conseiller sans se substituer.

De travailler énormément sans en faire un étendard.

De décider sans écraser.

Et d'agir sans chercher systématiquement à apparaître.

Son parcours professionnel raconte une progression. Ses fonctions racontent des responsabilités. Mais elles ne suffisent pas à raconter Oriane Francisque.

Pour comprendre la personne, il faut probablement regarder ailleurs.

Dans la confiance que lui accordent ceux qui ont travaillé avec elle. Dans cette intelligence intuitive des situations. Dans cette capacité à rester profondément humaine au sein d'environnements exigeants. Et dans cette énergie qui la pousse, encore et toujours, à transformer une idée en action.

Chez Oriane Francisque, la force n'est jamais très loin de la douceur.

Et c'est peut-être précisément ce mélange qui la rend si singulière.

Jean-Philippe Delbonnel

Président du Groupe Delbo Presse

Rédacteur en chef du *Journal des Départements*

Sommaire

10 GRAND DOSSIER -

La Marne au cœur des Assises – Portrait et grand entretien avec Jean-Marc Roze, président du Département, sur les enjeux financiers et l'avenir des collectivités départementales.

16 FINANCES & SOLIDARITÉS -

La Marne, un Département qui tient le cap – Gestion budgétaire, protection de l'enfance et accompagnement du vieillissement : les priorités du territoire.

20 AGRICULTURE & ATTRACTIVITÉ -

La Marne, premier département agricole de France – Agriculture, viticulture et marque « Made in Marne » : les atouts d'un territoire qui valorise ses savoir-faire.

34 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE -

Décarboner les bâtiments publics – Électrification, pompes à chaleur et maîtrise des coûts : entretien avec Yannick Duport, directeur chez Dalkia.

40 HABITAT & AUTONOMIE -

MonSenior : trois partenariats avec des organismes HLM pour développer l'habitat partagé et proposer aux aînés des logements adaptés à leurs besoins.

46 INNOVATION & TERRITOIRES -

Wintics : l'intelligence artificielle au service des collectivités – Sécurité, mobilité et gestion des espaces publics grâce à l'analyse vidéo intelligente.



Derrière *ce numéro*

Celles et ceux qui ont imaginé, écrit et façonné ce numéro
du *Journal des Départements*.

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

est une Marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00€

SIÈGE SOCIAL

Grand Chambord
9 Impasse la Futaie
41220
La Ferté-Saint-Cyr

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Philippe Delbonnel

RÉDACTION - LA FERTÉ-SAINT-CYR

info@delbopresse.com
02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536

Dépôt Légal à parution : Hors-série
Octobre 2026

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande
relative à des insertions publicitaires,
envoyez votre demande sur l'adresse
info@delbopresse.com en précisant dans
l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

Relations publiques
Les articles "Relations publiques" publiés
dans les magazines du Journal des
Départements sont rédigés par les
partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les
illustrations utilisées dans ces articles
n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS

Corentin Thomas / Département Marne ;
Département Marne ; Charles Lafon /
Département Marne ; Ben Becker - coll.
ADT Marne ; M. Boudot - coll. ADT
Marne ; Les Droners ; Les Bestjobers -
coll. ADT Marne ; C. Beudot - coll. ADT
Marne ; On met les voiles - coll. ADT
Marne ; Sodexo ; Icibarbes ; Note Thanun
- Unsplash. ; Alcome

Toute reproduction, représentation,
traduction ou adaptation qu'elle soit
intégrale ou partielle, quels qu'en soient
le procédé, le support ou le média, est
strictement interdite sans l'autorisation
expresse et écrite par le magazine, sauf
les cas prévus par l'article L-122-5 du code
de la propriété intellectuelle.

ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Jean-Philippe Delbonnel, Lilou De
Carvalho, Simon Houdebert,
Mathilde Haas, Bernard de Froment,
Marc Thébault,

IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en
France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé
auprès des décideurs et remis à
l'ensemble des parlementaires et aux
entreprises ainsi que les collectivités
des départements Français.

Portrait de Jean-Marc Roze

Président du Conseil départemental de la Marne

Se construire tout seul, en partant de rien, vous donne une liberté certaine, de ton comme d'esprit. Jean-Marc Roze peut en témoigner, lui qui a toujours tracé son sillon en toute indépendance.

Le jeune Rémois, né de parents malentendants, n'a pas attendu longtemps pour comprendre qu'il lui fallait agir s'il ne voulait pas subir. Lui qui a parlé la langue des signes avant le français, a gardé de cet apprentissage un sens inné de l'observation. Il lui suffit d'une rencontre pour reconnaître votre visage des mois plus tard. Qualité utile pour un batteur de rock, métronome du groupe, qui se doit d'être vigilant à chaque détail... Car Jean-Marc Roze, avant d'être élu local, a vécu sa passion de la musique derrière une batterie. Version AC/DC plutôt que bal musette.

L'autre amour de jeunesse de Jean-Marc Roze, c'est Reims, sa ville. À trente ans, « par réaction à la majorité communiste », il entre au conseil municipal. Les années 80 battent leur plein et une nouvelle génération d'élus veut se faire entendre.

Pourtant, Jean-Marc Roze peine à s'épanouir pleinement dans le paysage politique de l'époque. C'est qu'un autre grand projet l'attend. Parti de rien, il bâtit un groupe industriel de premier plan. Indépendant, bien sûr ! Fort de plus de 1 000 salariés, le groupe Tagar, spécialisé dans la transformation de l'acier, compte parmi ses actionnaires Taittinger ou Arcelor. Une success-story marnaise.

Mais les années 90 passent par là, faisant rimer inflation et désindustrialisation. L'épreuve est particulièrement douloureuse pour Jean-Marc Roze, qui met cependant un point d'honneur à ne pas laisser un centime impayé. Rigueur qui lui vaudra d'être appelé par la Banque de France pour devenir conseiller industriel durant onze ans.

Cette rigueur est le deuxième trait marquant du caractère de Jean-Marc Roze. Ne laissant rien au hasard, il est le garant d'une gestion financière parfaitement maîtrisée et reconnue de tous.

Alors, lorsque Catherine Vautrin cherche à conquérir la mairie de Reims, elle n'a pas à chercher loin pour trouver son futur adjoint aux finances. Élu à Reims puis au Département, il devient vite « Monsieur Finances, Colbert ou Picsou, selon le point de vue où l'on se place » se rappelle-t-il avec humour.



© Corentin Thomas / Département Marne

Pendant plus de dix ans, il veille au grain et pilote au plus juste les finances de Reims et du Département. Si l'on en croit le nombre de projets sortis de terre ces dernières années dans le bassin rémois, la rigueur a porté des fruits bien concrets. La Légion d'honneur que Catherine Vautrin lui a remise, en juin 2025, est un retour mérité pour ce travail inlassable et passionné pour sa terre.

Deux ans avant, en 2023, Christian Bruyen, président du Département, est élu Sénateur. Légitime, Jean-Marc Roze se présente pour lui succéder. Son expérience parle pour lui et ses collègues ne s'y trompent pas. Avec lui, ils le savent, il y aura une bonne gestion, « en père de famille » comme il le dit. Il y aura l'indépendance d'esprit. Il y aura aussi une sensibilité toute particulière pour les sujets sociaux, qu'il connaît intimement. Mais au-delà, Jean-Marc Roze veut porter l'image d'un département qu'il aime plus que tout, et au sein duquel il a écrit sa propre histoire.

Mot d'accueil de Jean-Marc Roze

« À six mois de la présidentielle, ces Assises auront une dimension particulière »



© Corentin Thomas / Département Marne

Les 14, 15 et 16 octobre prochains, la Marne accueillera les 95èmes Assises des Départements de France. Comme vous le savez, cet important rendez-vous permet à tous les Présidents des Départements, à leur exécutif et à l'ensemble des conseillers départementaux de France et de nos outre-mer, de se rencontrer, de débattre et d'échanger autour des problématiques auxquelles sont confrontées nos collectivités.

Ces Assises prendront cette année une dimension toute particulière, ayant lieu six mois avant le premier tour de l'élection présidentielle. Dans ce cadre, notre événement sera sûrement suivi par l'ensemble de la presse nationale.

Ces trois journées de travail vont être l'occasion, certes de travailler tous ensemble, mais aussi, je l'espère, de découvrir tous les atouts de la Marne. Territoire agricole, réputé en outre pour son champagne, tourné aussi vers les nouvelles technologies, le développement industriel et les bioénergies, la Marne est également une terre d'histoire et de culture et je sais que vous aurez à cœur de la découvrir et d'y revenir.

Je compte sur vous pour faire de ce congrès une parfaite réussite.

Jean-Marc Roze,
Président du Département de la Marne



© Corentin Thomas / Département Marne

Entretien avec Jean-Marc Roze

« Je souhaite que ces Assises fassent date »

La Marne accueille les Assises des Départements de France du 14 au 16 octobre, un rendez-vous qui s'annonce particulièrement observé cette année...

Monsieur le Président, la Marne accueille du 14 au 16 octobre les 95^e Assises des Départements de France. Que représente ce rendez-vous pour vous et pour les Marnais ?

Tout d'abord, je veux dire que la Marne est très heureuse de recevoir les Assises des Départements de France. Cela permet de mettre en lumière notre très beau département. Près de 1 500 personnes sont attendues, Présidents de Département, élus départementaux, parlementaires, ministres... À quelques mois de la présidentielle, beaucoup de candidats déclarés ou en passe de le faire viendront à la rencontre des élus départementaux, ce qui confère à ces journées une visibilité toute particulière.

Les Assises seront aussi l'occasion pour Départements de France de faire un acte de communication important autour du financement des Conseils départementaux. Vous le savez, 75 % du budget actuel des Conseils départementaux est consacré au social. De ce fait, ceux-ci n'ont presque plus de marges de manœuvre. Il est donc urgent de rétablir une autonomie fiscale et de retrouver un modèle pérenne pour les Départements. Si rien ne change, nous allons collectivement dans le mur, notamment du fait du vieillissement de la population.

Alors que certains souhaitent la disparition des Départements, je rappelle que leur existence est inscrite dans la Constitution et que cette strate est intimement liée à l'Histoire de notre pays et de notre République. Il nous faut donc porter ensemble une vision stratégique pour les Départements et leur avenir. C'est l'un des enjeux des Assises de Départements de France à Reims.

« J'espère que nous signerons un Pacte de Reims en faveur d'une CSG territoriale. »

Jean-Marc Roze, Président du Département de la Marne

En tant que Rémois, le fait que ces Assises se déroulent à Reims doit avoir une saveur particulière pour vous ?

Je suis le premier Rémois Président de la Marne depuis près d'un siècle, c'est vous dire si la crainte de voir un Rémois présider le Département était forte ! Or, en trois ans, je crois avoir prouvé que je suis départementaliste, notamment parce que j'ai tenu à renforcer le rayonnement départemental depuis Châlons et dans toute la ruralité marnaise.

Je rappelle que la Marne est le premier département de France en surface agricole, en nombre d'exploitations et en chiffre d'affaires. Notre territoire rayonne par son agriculture et sa viticulture, et je suis fier de le défendre. Si nous avons choisi Reims comme ville d'accueil des Assises, c'est avant tout pour sa capacité hôtelière et sa proximité avec Paris, grâce au TGV qui relie Reims à la capitale en 45 minutes seulement.

Parmi les sujets phares de ces Assises, la colère des sapeurs-pompiers s'invitera dans le débat, quel est votre point de vue sur le sujet ?

J'étais présent, il y a quelques jours, à la journée départementale des sapeurs-pompiers à Épernay. Après les incendies dramatiques de cet été, on mesure chaque jour davantage l'importance du sujet du financement des SDIS. Je le dis : il est anormal que le sujet crucial du financement des sapeurs-pompiers ne soit pas abordé directement avec les Départements, alors même qu'ils sont les premiers financeurs des SDIS ! Là encore, nous n'avons aucune autonomie fiscale et c'est parfaitement anormal, alors même que les moyens ne sont à la hauteur ni des besoins ni de ce que nos concitoyens attendent légitimement. Il y a urgence à prendre le problème à bras-le-corps pour avoir, notamment, des équipements dignes de ce nom. Je ne doute pas que ce sujet sera au cœur de nos discussions lors de ces Assises.

Plus largement, c'est la question des finances départementales qui occupera la place centrale durant ces Assises. En tant qu'ancien adjoint au maire de Reims délégué aux finances, vous êtes particulièrement au fait de ces problématiques budgétaires.

Sur ce point, je suis parfaitement en phase avec mon collègue et ami Charles de Courson, qui plaide pour un financement des Conseils départementaux à travers une CSG territoriale. Les Départements auraient la possibilité de faire varier le taux de cette CSG de 1 à 1,5 %, retrouvant ainsi une vraie marge de manœuvre fiscale. En contrepartie, les Départements « rendraient » notamment les fractions de TVA dont ils ont hérité au moment de la suppression de la Taxe d'habitation aux communes. Non seulement, ces fractions ne nous ont rien fait gagner, contrairement aux promesses de l'exécutif, mais pire, elles ont été négatives ! Pour la Marne, en 2025, le remplacement de la taxe foncière des Départements par les fractions de TVA représente une perte de 10 millions d'euros.

A contrario, la CSG territoriale permettrait de maîtriser nos recettes et de les piloter au plus juste. Ce message, je vais le porter lors des Assises et je ne serai pas le seul puisque de nombreux collègues Présidents de Départements pensent comme moi. J'espère même que nous pourrions signer un « Pacte de Reims » en faveur de ce changement. Nul doute en tout cas que cette proposition fera partie des doléances de Départements de France, qui seront transmises au Premier ministre lorsqu'il viendra clôturer les Assises.

Vous avez mené une carrière de chef d'entreprise. Quel regard portez-vous sur le lien entre public et privé ?

Durant 30 ans, j'ai été chef d'entreprise, dirigeant jusqu'à 1 000 salariés. Croyez-moi, cette expérience donne une vision concrète et pragmatique du travail, de l'organisation, des finances et de la société en général. Je regrette que très peu de nos élus nationaux aient cette expérience de chef d'entreprise. Aujourd'hui, l'État crée des dépenses et, très souvent, le fait pour de mauvaises raisons. Il est par exemple anormal que les gens qui ne travaillent pas perçoivent quasiment les mêmes revenus que certaines personnes qui travaillent. Quelque chose dysfonctionne dans notre modèle. Dans cette même logique absurde, les Départements se retrouvent contraints à intégrer dans leur contingent RSA des gens arrivées en fin de droits au chômage depuis un an. La conséquence budgétaire est directe pour la Marne, qui est passée mécaniquement de 15 000 à 16 000 bénéficiaires du RSA en un an.

La Marne, comme les autres Départements, n'échappe pas aux besoins croissants en matière d'accompagnement social...

La Marne est toujours dans le « vert pâle » et même si nous ne pouvons pas investir autant que nous le souhaiterions, nous maintenons le cap. Mais jusqu'à quand ? Le mur du vieillissement est devant nous et l'autonomie des seniors est un sujet extrêmement problématique à financer. À cela s'ajoute une baisse de la natalité qui va conduire notre système de retraite par répartition dans l'impasse. Cette question du vieillissement touche également les personnes en situation de handicap, que le Département accompagne aussi. Aujourd'hui, en matière de politique sociale, les seuls secteurs qui connaissent une stabilisation plutôt qu'une inflation sont le nombre d'enfants placés à l'ASE et le nombre de Mineurs non accompagnés pris en charge.

Face à cette situation globalement critique, la Marne semble conserver une marge de manœuvre budgétaire, quelle est votre recette ?

Comme mes prédécesseurs, j'essaie de bien gérer le Département avec mes collègues conseillers départementaux, et d'aller parfois plus loin sur certains sujets. Je vais notamment chercher des économies là où j'estime qu'elles ont du sens. C'est le cas de l'arrêt de notre convention avec Sciences Po Reims.

La trésorerie de Sciences Po est passée de 25 à 125 millions d'euros quand notre épargne est passée de 100 à 25 millions d'euros... Il faut donc être responsable si nous voulons maintenir notre capacité actuelle de désendettement, qui est de huit années seulement. Notre chance, c'est notre prudence. Ici, nous ne dépensons que les sous que nous avons.

« En quelque sorte, l'avenir des Départements va se jouer dans la Marne. »

Jean-Marc Roze, Président du Département de la Marne

Parmi les leviers de recettes, vous avez notamment misé sur l'attractivité à travers la marque « Made in Marne », de quoi s'agit-il ?

Début septembre, nous avons fêté les 5 ans de la marque « Made In Marne » lors de la Foire de Châlons (NDLR : la deuxième foire agricole de France). Aujourd'hui, 115 entreprises sont labellisées « Made in Marne ». Ce sont autant d'artisans et de producteurs qui garantissent des articles issus à 50 % au moins de produits marnais. La marque dégage des recettes importantes et est présente lors des grands rendez-vous comme le Marché de Noël de Reims ou la Foire de Châlons. C'est une marque fédératrice que les Marnais plébiscitent et que nous aurons le bonheur de faire découvrir aux nombreux participants des Assises.

Bâtir l'avenir de son département, c'est aussi innover...

Oui, notamment dans le domaine de l'eau. Nous n'avons pas attendu les épisodes caniculaires de cet été pour nous poser des questions sur notre modèle agricole, notamment à travers le prisme de l'accès à l'eau et de l'irrigation. Prochainement, je ferai une annonce importante pour proposer un changement de modèle dans l'approvisionnement en eau de nos agriculteurs marnais et sortir d'une certaine absurdité administrative typiquement française.

À l'heure où s'ouvrent les 95^e Assises de Départements de France, quel message adressez-vous aux participants qui vont vivre quelques jours dans la Marne ?

J'espère que les participants venus de toute la France garderont un excellent souvenir de la Marne et qu'ils se sentiront bien accueillis, c'est une valeur essentielle chez nous. Je formule aussi le vœu que ces Assises soient l'occasion de porter auprès du Premier ministre des propositions d'avenir pour les Départements et que l'on se souviendra de ces Assises comme d'un moment fondateur pour une nouvelle stratégie départementale. En quelque sorte, l'avenir des départements va se jouer dans la Marne. Je souhaite que les 14, 15 et 16 octobre fassent date et soient un signal majeur pour les personnes qui entendent gouverner notre pays demain.



Rendez-vous en terre marnaise !

© Ben Becker - coll ADT Marne



© Département Marne

La Marne : un Département qui tient le cap



© Corentin Thomas / Département Marne

« Nous sommes encore dans le vert pâle ». Avec une touche d'humour, mais bien conscient des réalités budgétaires de la plupart des Conseils départementaux, le Président de la Marne, Jean-Marc Roze, dépeint une situation maîtrisée dans son territoire. Résultat d'une gestion très rigoureuse et de fondamentaux économiques qui tiennent le choc. Pourtant, le Président marnais ne se fait pas d'illusions : « Si rien ne change, nous allons droit dans le mur du vieillissement de la population, valide comme en situation de handicap ». En tenant une capacité de désendettement de huit années, la Marne fait figure de bon élève dans le paysage des Départements de France. Pour autant, pas question de fanfaronner, car ici comme ailleurs, les réalités sont les mêmes.

Il est temps de changer de modèle. Aussi Jean-Marc Roze plaide-t-il en faveur d'une « CSG territoriale » afin de retrouver enfin de l'autonomie fiscale. De même, il est urgent que les Départements puissent retrouver de l'autonomie sur leurs politiques, à commencer par l'insertion et l'accompagnement des personnes âgées.

En attendant ce changement de cap national qui devient une question de survie pour les Départements, Jean-Marc Roze applique les méthodes qui ont fait sa réussite en tant que chef d'entreprise et 1^{er} adjoint au maire de Reims en charge des finances : chaque dépense est interrogée sur sa pertinence et son efficacité, pas de tabou sur les dépenses à réévaluer et une recherche d'optimisation permanente des recettes.

Concrètement, cela se traduit par la fin du soutien financier au campus de Sciences Po Reims, par des ventes de foncier ou encore la baisse de certaines subventions. L'effort est parfois douloureux, mais nécessaire pour préserver de l'épargne et de la capacité d'investissement. Les résultats ne mentent pas : aujourd'hui la Marne présente un budget de 610 millions d'euros et une dette en recul de 3,5 %.

Les finances au cœur des Assises

Contexte budgétaire oblige, les questions budgétaires occuperont les trois jours d'Assises à Reims :

- 14 octobre : atelier « Finances des Départements »
- 15 octobre : tables rondes dont « Le Département, une collectivité révolutionnaire » et « Le Département, moteur de la refondation du modèle social »
- 16 octobre : résolution soumise au vote avant le discours attendu du Premier ministre.

Une gageure quand on sait que les dépenses sociales sont en hausse constante et les marges de manœuvre de plus en plus limitées.

Tenir le cap, mais pour combien de temps encore ? C'est ce message que porteront collectivement Jean-Marc Roze et les élus départementaux réunis à Reims les 14, 15 et 16 octobre pour les Assises des Départements de France. Il sera question de finances et de responsabilités. Deux sujets sur lesquels la Marne aura de quoi nourrir le débat.





Protéger l'Enfance pour bâtir l'avenir

Axe prioritaire du mandat, la protection de l'enfance a fait l'objet d'un Schéma départemental Enfance et Famille pour la période 2021-2026, une feuille de route qui engage d'importants moyens humains et financiers. Pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs et rendre ce Schéma le plus concret possible, le Conseil départemental a initié et accompagné, tout au long de l'année 2024, les « États généraux de la protection de l'enfance ». La restitution des travaux, en décembre 2024, a permis de poser un diagnostic très précis de la situation de l'ASE et d'affiner les réponses apportées par le Département et ses partenaires.

Le fruit de ces États généraux a fait l'objet d'une synthèse en 20 mesures présentées en mai 2025 et financées à hauteur de 2,7 millions d'euros. Axées sur le renforcement de la coordination des acteurs et l'évolution de l'offre d'accueil vers des structures plus petites, ces mesures concrètes sont une réponse aux besoins du quotidien.

Parallèlement, le Département a mis l'accent sur le recrutement d'assistants familiaux, socle indispensable de la politique de protection de l'enfance.

La volonté politique est bien de créer un modèle propre à la Marne, apte à répondre aux besoins les plus urgents, tout en mettant en place une stratégie de long terme.



Préparer le défi du vieillissement

Si la protection de l'enfance est un enjeu crucial, le vieillissement de la population l'est tout autant. Ce « mur du vieillissement » qu'évoque Jean-Marc Roze est un défi de société qui nous concerne tous. Aujourd'hui, la Marne consacre près de 80 millions d'euros à l'autonomie et au maintien à domicile et 96 millions d'euros au handicap. Des chiffres qui n'iront qu'en croissant au regard de la courbe démographique française. Face à cela, les Départements ont un rôle central à jouer, en tant que « collectivité du social ». La Marne entend prendre toute sa place dans un modèle social à réinventer en profondeur et présentera ainsi sa vision et ses spécificités aux Assises de Départements de France, notamment lors d'une table ronde intitulée « Le Département, moteur de la refondation du modèle social ».

La Marne, 1^{er} département agricole de France



© Corentin Thomas / Département Marne



© Corentin Thomas / Département Marne

Jean-Marc Roze ne cache pas sa fierté lorsqu'il souligne que la Marne est le premier département agricole de France, en matière de surface agricole et de chiffre d'affaires. Une réalité méconnue mais qui est, pour la Marne, un moteur économique de premier plan. Le terme « agriculture » recouvre une diversité de cultures et de terroirs, depuis les cultures betteravières jusqu'aux vignes champenoises. Pourtant, c'est unis derrière une même identité marnaise que les producteurs font valoir l'excellence de leur département.

Dans cette dynamique de valorisation agricole et de promotion territoriale, Jean-Marc Roze a souhaité que la Marne fasse son retour au Salon International de l'Agriculture en 2025, après plus de vingt ans d'absence. Une manière d'affirmer que le savoir-faire agricole et la production locale de qualité sont des facteurs d'attractivité puissants.

Cette évolution, le Département l'a amorcée il y a trois ans avec la création de la marque de territoire « Made in Marne », qui vise à valoriser les produits et savoir-faire marnais. Démarche collective, Made in Marne permet de labelliser des produits locaux, alimentaires ou artisanaux, de la bière au savon en passant par la sellerie. Convaincu que l'excellence locale et la réunion des talents marnais sont un facteur d'attractivité majeur, le Département mise sur la marque « Made in Marne » pour faire rayonner le département, tout en boostant l'économie locale.

L'agriculture marnaise en chiffres

13 200 exploitations ; **553 000** hectares de surface agricole, aux deux tiers en céréales ; **42** hectares de taille moyenne ; environ **20 000** emplois équivalents temps plein ; quelque **22 700** hectares de vignes, soit près des deux tiers de l'appellation Champagne ; **271,4** millions de bouteilles de champagne expédiées en 2024 ; **115** entreprises labellisées et plus de **300** produits « Made in Marne ».



© Corentin Thomas / Département Marne

« Châlons, 2^e foire agricole de France »

La Foire de Châlons est bien plus qu'un grand rendez-vous agricole, elle est LA vitrine de la Marne et de ses savoir-faire. Deuxième foire agricole de France après le Salon international de l'Agriculture, elle contribue chaque année au rayonnement du département et de ses producteurs. Avec les produits « Made in Marne », elle met à l'honneur la diversité, la qualité et l'excellence des productions agricoles et viticoles et réunit, chaque fin d'été, un public venu de toute la France. Incontournable !

Zoom : RSA et vendanges

L'opération RSA et vendanges en Champagne, un cercle vertueux vers le retour à l'emploi.

Dans un contexte social national tendu et face à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes pour les Conseils départementaux, la question de l'insertion et du retour à l'emploi est au cœur des enjeux de solidarité dans la Marne.

L'un des objectifs du Département est de permettre aux bénéficiaires du RSA de travailler, même sur des plages horaires courtes pour commencer, afin de leur permettre de conserver leurs droits et de retrouver le goût de la vie active. Pour ce faire, le Département a engagé il y a quelques années le programme Actif51 et lancé dans ce cadre l'opération « RSA et vendanges en Champagne ».

Cette opération vise à favoriser l'embauche de bénéficiaires du RSA par les viticulteurs partenaires le temps des vendanges. Permettant le cumul des salaires de vendanges avec le RSA, cette opération est une réelle incitation à la reprise d'un emploi et d'un rythme de travail. Allocataires du RSA et viticulteurs sont accompagnés dans la démarche par les équipes du Conseil départemental, notamment dans la mise en ligne des offres d'embauche ou la mise en place de transports en navettes pour faciliter la mobilité.

Ce sont ainsi, chaque année, plus de 3 000 bénéficiaires du RSA qui sont accompagnés vers le retour à l'emploi.

En avril 2026, l'assemblée générale de l'Association des maires de la Marne accueillait les nouveaux élus, issus du renouvellement municipal de mars, dans une salle comble et particulièrement attentive. Avec 37,4 % de nouveaux maires dans les 610 communes du département, et une hausse sensible du nombre de femmes maires, l'envie de se connaître et d'échanger sur les enjeux du nouveau mandat était forte, et la parole du Département attendue. Jean-Marc Roze a tenu des propos clairs à l'endroit des élus municipaux, anciens comme nouveaux : « La Marne sera toujours près de vous, même si l'aide aux collectivités ne figure pas dans nos compétences obligatoires. Nous serons là pour vous aider à financer vos projets d'équipement ».

Une réassurance précieuse du soutien départemental dans un contexte particulièrement contraint.

Une manière aussi de rappeler le sens et la pertinence des Conseils départementaux, dans un pays qui a besoin de repères et d'acteurs de proximité. Ce travail de proximité, c'est celui que mènent au quotidien les 46 conseillers départementaux élus dans les 23 cantons de la Marne, pour soutenir la solidarité de proximité et les projets locaux de voirie, d'équipement ou de maintien des services à la population.

L'accompagnement du Département évolue nécessairement, contexte budgétaire oblige, mais l'exécutif départemental assume ses choix. Notamment celui de cibler prioritairement les aides aux projets des petites communes rurales qui n'ont ni ingénierie ni capacité d'emprunt. Une manière aussi pour le président Roze de rappeler qu'il est un départementaliste convaincu, et que la priorité du Département est de soutenir la Marne rurale.

La Marne : 610 communes, 1 Département



La Marne en chiffres

563 076 habitants ; **8 189** km² ;
610 communes ; **23** cantons et
46 conseillers départementaux ;
47 collèges publics et **27 523** collégiens ;
plus de **4 100** km de routes départementales ;
35 400 interventions de secours par an ;
budget 2026 : **610** millions d'euros.

La Marne, trésor naturel et patrimonial

Lac du Der

Jean-Marc Roze est clair : « J'aimerais que notre politique d'attractivité soit l'un des principaux héritages de ma présidence ». Des mots qui traduisent l'importance que le Président de la Marne accorde au rayonnement de son département. Ceci, pour des raisons touristiques et économiques bien entendu, mais aussi pour affirmer la fierté d'appartenir à un territoire aux richesses parfois méconnues du grand public. Si les caves et coteaux de Champagne, désormais inscrits à l'Unesco, ou la cathédrale de Reims sont emblématiques du patrimoine marnais, le département ne manque pas de trésors à découvrir aux quatre coins d'un territoire à haute densité patrimoniale !

Côté nature, tout d'abord, la Marne regorge de lieux magnifiques à parcourir à pied, à vélo ou même en bateau ! C'est notamment le cas du Lac du Der, plus grand lac artificiel d'Europe, qui accueille des activités nautiques tout au long de l'année.

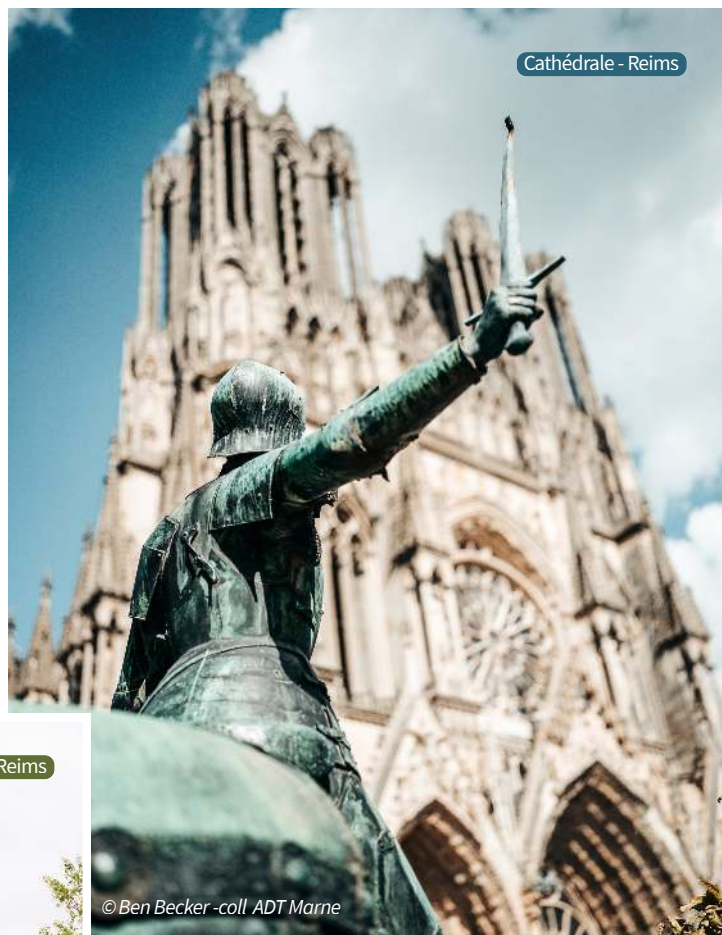


© Les Droners

La Marne propose aussi un large réseau de cyclotourisme, de circuits de randonnées pédestres, de tourisme équestre... L'occasion d'une vraie mise au vert. Côté culture et patrimoine, les curieux et les gourmets trouveront de quoi satisfaire leurs appétits. De la basilique Notre-Dame de l'Épine à Épernay, des tables étoilées rémoises à la Venise pétillante, Châlons-en-Champagne, la Marne s'affirme comme une destination touristique de premier plan... que l'on peut aussi découvrir depuis les airs, à travers un vol en ballon au-dessus des vignobles de Champagne. Cette politique d'attractivité revendiquée s'appuie également sur une position géographique remarquable. À 45 minutes de Paris en TGV depuis Reims, à 30 minutes de Roissy, à deux heures de Bruxelles, la Marne permet de concilier cadre de vie et proximité avec les grands pôles d'activités européens.

Portée par l'Agence de développement touristique, cette stratégie porte ses fruits, aussi bien sur le plan touristique, avec plus de 30 millions de visiteurs annuels, que concernant l'installation d'entreprises et de foyers dans la Marne. Un travail de longue haleine qui a, on l'aura compris, vocation à se renforcer d'ici à la fin du mandat.

Attractive, la Marne l'est aussi par la richesse de son Histoire. Pas moins de trente-trois rois ont été sacrés dans la cathédrale de Reims, qui a notamment vu Clovis ou Jeanne d'Arc écrire les grandes pages de l'histoire rémoise !



La Marne, ce sont aussi les combats majeurs de la Première Guerre mondiale, dont la mémoire est célébrée dans de nombreux sites funéraires et muséaux. La Marne est ainsi le département comptant le plus de musées consacrés à la Grande Guerre. Avec douze sites mémoriels et funéraires de la Première Guerre mondiale inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, la Marne peut véritablement s'appuyer sur son offre patrimoniale pour renforcer son attractivité et faire parler d'elle bien au-delà de ses frontières.

Repères historiques



© C. Beudot - coll ADT Marne



© C. Beudot - coll ADT Marne

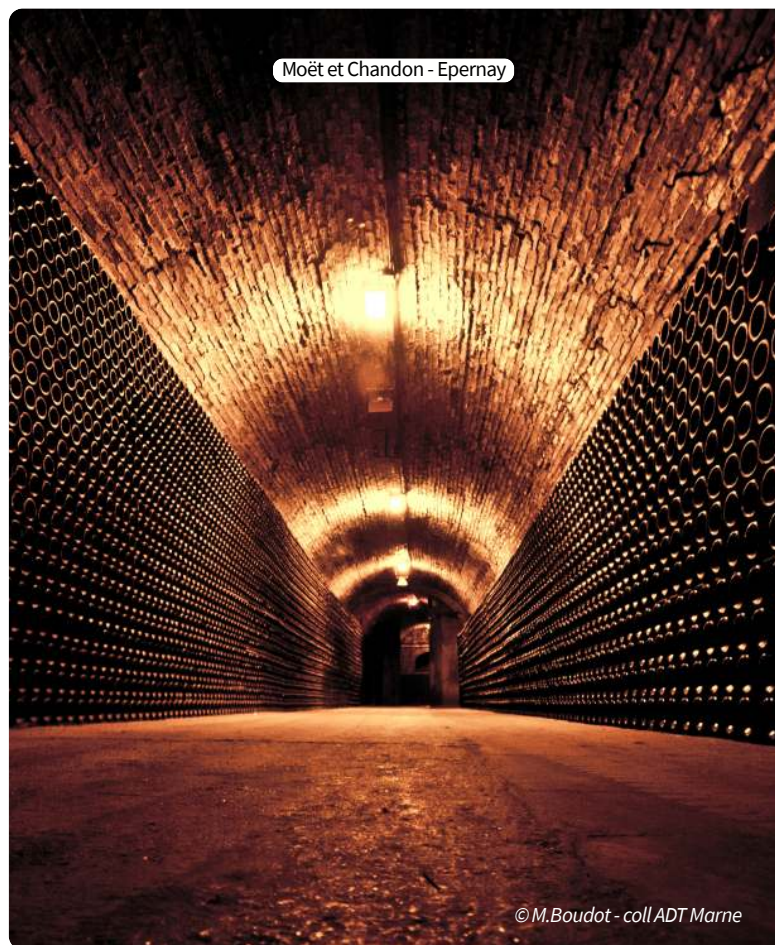
Situé à l'est du bassin parisien, le département de la Marne possède une histoire riche. Des traces d'occupation humaine remontent à la Préhistoire, comme en témoignent les nombreux outils en silex retrouvés dans les plaines de la Champagne crayeuse. À la période néolithique, des villages organisés se développent, profitant des sols fertiles pour l'agriculture. À l'époque gauloise, le territoire marnais est habité par les Rèmes, un peuple allié de Rome. Leur capitale, Durocortorum, aujourd'hui Reims, devient rapidement un centre majeur. Après la conquête de Jules César, Durocortorum s'impose comme l'une des plus grandes cités de la Gaule romaine, carrefour commercial et administratif de premier plan. Plusieurs vestiges gallo-romains témoignent de cette prospérité.

Le Moyen Âge voit la Marne occuper un rôle spirituel et politique central. Reims devient la ville des sacres royaux : de Clovis en 496 à Charles X en 1825, trente-trois rois de France sont sacrés dans sa cathédrale, emblème majestueux du département. Autour, les campagnes se structurent autour de l'activité agricole, tandis que les abbayes, comme celle d'Hautvillers, participent au développement de la viticulture. La Marne est profondément marquée par les guerres de Religion puis les bouleversements politiques du XVII^e siècle. Pourtant, elle connaît aussi un certain essor économique : la culture de la vigne se développe, posant les bases du futur champagne, produit emblématique du territoire. À Reims, Épernay, Aÿ et Châlons, la bourgeoisie commerçante prospère grâce au négoce du vin.

Le département de la Marne est officiellement créé en 1790, en pleine Révolution française, avec Reims, Châlons (alors Châlons-sur-Marne) et Épernay comme principales villes. Le XIX^e siècle est une période de modernisation : la viticulture devient industrielle, le réseau ferroviaire se développe et Reims s'impose aussi comme moteur économique, notamment grâce au textile.



La Première Guerre mondiale y a évidemment laissé une cicatrice indélébile. Deux batailles majeures s'y déroulent : la première bataille de la Marne (1914), qui sauve Paris d'une invasion allemande, et la seconde bataille de la Marne (1918), prélude à la victoire alliée. Les villages, les champs, les vignes et les villes comme Reims subissent d'immenses destructions. La cathédrale de Reims est lourdement endommagée par les bombardements.



La Seconde Guerre mondiale n'épargne pas non plus la Marne, même si les combats directs sont moins intenses qu'en 1914-1918. Après la Libération, le département se reconstruit dans la continuité, autour de l'agriculture, de l'industrie légère et bien sûr de la production de champagne, qui devient une véritable signature mondiale. À partir des années 1970, la Marne se modernise avec de nouvelles infrastructures, notamment autoroutières, tout en valorisant son patrimoine historique et naturel. Reims se développe grâce à son université et à son économie, tandis que Châlons-en-Champagne, siège de la préfecture, affirme son rôle administratif, militaire et culturel.

Budget 2027 : comment maîtriser les dépenses sans réduire la qualité du service public ?

Alors que les départements devront contenir leurs dépenses dans un contexte budgétaire sous tension, certains leviers d'efficacité restent largement sous-exploités. Anne Le Menach, consultante spécialiste du secteur public chez ITESOFT Innovation, partage son analyse.

Le PLF 2027 annonce de nouvelles contraintes budgétaires pour les collectivités. Quels enjeux cela crée-t-il pour les départements ?

Anne Le Menach : Les départements sont confrontés à une équation particulièrement complexe. D'un côté, ils doivent maîtriser leurs dépenses dans un contexte budgétaire plus contraint. De l'autre, les besoins des usagers continuent de progresser, notamment dans les domaines de l'insertion, du handicap, de l'autonomie ou encore de la protection de l'enfance. Or ces politiques représentent déjà une part majeure des budgets départementaux. Les collectivités doivent donc continuer à assurer un service public de qualité alors même que leurs marges de manœuvre se réduisent. Dans ce contexte, la question n'est plus seulement de faire des économies. Elle consiste à identifier les leviers d'efficacité qui permettent de mieux utiliser les ressources existantes et de limiter les charges administratives évitables qui pèsent sur les services.

« Les coûts cachés de la gestion administrative représentent un gisement d'efficacité encore largement inexploité »

Où les départements peuvent-ils concrètement gagner en efficacité ?

ALM : Prenons l'exemple d'une demande de RSA. Pour être instruite, elle doit être accompagnée de nombreux justificatifs : identité, domicile, ressources, situation familiale, etc. Il suffit qu'une pièce soit manquante, périmée, illisible ou incohérente pour que le dossier soit interrompu, relancé puis réexaminé.

Pris individuellement, ces traitements peuvent sembler mineurs. Mais lorsqu'un département reçoit plusieurs milliers de dossiers chaque mois, ils génèrent des coûts cachés de la gestion administrative souvent sous-estimés.

Les agents consacrent alors une part importante de leur temps à vérifier la recevabilité des pièces, contrôler la complétude des dossiers, effectuer des relances ou ressaisir des informations déjà présentes dans les documents.

Réduire ces tâches permet non seulement d'accélérer les délais de traitement, mais aussi de recentrer les équipes sur l'analyse des situations complexes et l'accompagnement des usagers.

« Les besoins des usagers ne connaissent pas de pause budgétaire »

Peut-on réellement améliorer la qualité du service public sans augmenter les moyens ?

ALM : Oui, à condition d'agir dès les premières étapes du parcours usager. Lorsqu'un dossier peut être contrôlé automatiquement dès son dépôt, il devient possible d'identifier immédiatement les pièces manquantes, de vérifier les règles de conformité, de détecter des incohérences ou encore de signaler des anomalies avant même le début de l'instruction.

Les bénéfices sont rapides et concrets : moins d'allers-retours, moins de ressaisies, moins de délais et une meilleure fluidité pour l'usager comme pour l'administration. Les équipes peuvent alors consacrer davantage de temps à l'accompagnement humain et aux situations qui nécessitent une réelle expertise.

Dans le contexte budgétaire actuel, l'amélioration de la performance publique ne passe pas nécessairement par davantage de moyens. Elle repose souvent sur une organisation plus efficace et sur la réduction des tâches administratives qui n'apportent pas directement de valeur au service rendu aux citoyens.



ITECA
ITESOFT INNOVATION

Solution SaaS de collecte et traitement intelligent des documents avec contrôles anti-fraude intégrés

- **+4** la durée de constitution des dossiers usager
- **+60%** de réduction des relances manuelles
- **Collecte complète** des pièces
- **Vérification auto.** de l'authenticité des documents
- **Satisfaction usager** améliorée
- **100% souverain**, certifié ISO 27001:2022

Scannez pour + d'infos



Contre les mégots mal jetés, la prévention est notre priorité

Alcome déploie des **solutions concrètes et des campagnes de sensibilisation** pour **réduire durablement la présence de mégots** abandonnés dans l'espace public.

1,3

mégots tous
les 10 m de
voie

+10

ans pour qu'un
mégot se dégrade
dans la nature

-40%

de mégots en
moins au sol
d'ici 2027



**Un partenaire
engagé aux côtés
des collectivités**



+ 2100 collectivités
partenaires en
France



Un soutien
financier jusqu'à
2,08 euros par
habitant.

Des solutions concrètes



SENSIBILISER

Campagnes nationales
et locales, outils de
sensibilisation, kits
pédagogiques ...



EQUIPER

Distribution de cendriers
de poche et installation de
dispositifs de rue adaptés
(soutien matériel et
financier)



MOBILISER

Temps forts, médiations,
partenariats locaux pour
impliquer le plus grand
nombre



EVALUER

Suivi des actions et
mesure de l'impact pour
atteindre ensemble,
l'objectif de -40%

Interview de Thomas Doher, Directeur général du segment Écoles & Universités

Pour Thomas Doher, directeur général du segment Écoles & Universités de Sodexo France, la restauration scolaire contribue à la fois au bien-être et à la réussite des élèves, tout en participant au dynamisme économique des territoires.

Quelles sont les principales activités de Sodexo ?

Aujourd'hui, Sodexo est une entreprise de services qui emploie 25 000 salariés en France, répartis sur l'ensemble du territoire. Nos activités reposent sur des services de restauration, mais aussi sur des services de gestion des installations, comme la maintenance des bâtiments ou la propreté.

En matière de restauration, nous proposons des solutions adaptées aux besoins de chaque client : gestion sur place, livraison de repas ou fourniture de denrées alimentaires avec assistance technique. Notre présence dans les territoires nous permet de travailler au plus près des réalités locales et des attentes de nos clients.

À qui s'adressent vos différents services ?

Nos clients sont des entreprises, des établissements de santé et médico-sociaux, des ministères et des institutions publiques, ou encore des lieux de loisirs, d'attractions et culturels. Sur le segment Écoles & Universités, nous travaillons principalement avec des municipalités, des conseils départementaux et des établissements privés d'enseignement. Chaque collectivité ou établissement fait face à des enjeux qui lui sont propres. Notre rôle est de mettre notre expérience et notre savoir-faire au service de leurs projets, en nous adaptant à leurs besoins.

Vous accompagnez des collectivités et des établissements aux réalités très différentes. Comment adaptez-vous vos services pour garantir à tous les élèves le même niveau de qualité, quel que soit leur territoire ?

Notre rôle n'est évidemment pas de nous substituer aux politiques publiques, mais nous pouvons agir de manière très concrète. D'abord, en garantissant partout un même niveau d'exigence sanitaire, nutritionnelle et qualitative, quels que soient le territoire, la taille de la collectivité ou de l'établissement scolaire. Nous veillons également à inscrire nos activités dans leur environnement local, notamment à travers des partenariats avec des producteurs et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.



Thomas Doher,
Directeur général du segment Écoles & Universités



© Sodexo

On parle souvent de restauration scolaire, mais moins de son impact local. En quoi vos activités participent-elles à l'économie des territoires ?

La restauration scolaire est un acteur économique local souvent sous-estimé. Nos activités reposent d'abord sur des équipes qui vivent et travaillent sur les territoires où nous sommes présents. Nous contribuons également au développement et à la structuration des filières agricoles en favorisant des approvisionnements de proximité.

Pour renforcer cet ancrage local, nous disposons d'une direction des achats décentralisée, avec neuf acheteurs en régions. Nous accompagnons aussi le déploiement des projets alimentaires territoriaux, qui permettent de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle locale.

Enfin, quel rôle un acteur privé comme Sodexo doit-il jouer dans la réussite éducative et l'équilibre des territoires français ?

Un acteur privé comme Sodexo doit être un partenaire responsable, au service de l'intérêt général.

La restauration scolaire n'est pas un service comme un autre : elle joue un rôle dans la santé, le bien-être et la réussite des élèves. Cela passe par des repas sains et équilibrés, ainsi que par des actions de sensibilisation à la nutrition et à l'alimentation durable.

Elle contribue aussi à la vie des territoires, par les emplois qu'elle crée et les liens qu'elle entretient avec le tissu économique local. Notre responsabilité est donc d'agir sur ces deux dimensions, en faisant de la restauration scolaire un levier à la fois de réussite pour les élèves et de vitalité pour les territoires.

CONTACT

Laëtitia LEGEARD,
Directrice des comptes stratégiques Sodexo



06.22.53.57.00



laetitia.legeard@sodexo.com



www.sodexo.fr



Marques départementales et catastrophes naturelles : quand la crise fait la preuve

Les catastrophes climatiques se nomment en départements.

Cette notoriété d'un jour n'est pas, en soi, un actif de marque : elle ne le devient que si le département peut l'adosser à des preuves, et la faire durer au-delà de l'urgence.

Pendant une crise, le département devient l'unité de compte

« Méga feux dans les Landes », « feux dans le Var », « incendie de l'Aude », « inondations dans le Pas-de-Calais ». Dans les titres médiatiques, les catastrophes naturelles sont presque toujours qualifiées par leur géographie départementale, rarement par la commune, presque jamais par la région. Ce réflexe n'a rien d'un hasard de langage : il épouse l'architecture réelle de l'alerte, du secours et de l'indemnisation.

Premièrement, l'État parle en départements. La carte de vigilance de Météo-France est colorée département par département : c'est à cette maille que le risque devient un fait public. Le 5 août 2025, c'est bien « l'Aude » qui est placée en vigilance rouge feux de forêt avant que l'incendie des Corbières ne parcoure 17 000 hectares sur seize communes. En novembre 2023, c'est « le Pas-de-Calais » qui passe en vigilance rouge crues sur l'Aa. Le préfet de département prend ensuite la direction des opérations de secours dès que l'événement dépasse les limites d'une commune, et active le dispositif ORSEC départemental. C'est encore la préfecture qui instruit les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Si la reconnaissance de catastrophe naturelle est communale, c'est bien le département qui en est l'unité d'instruction, d'alerte et de récit.

Deuxièmement, les secours sont départementaux. Le service d'incendie et de secours est un établissement public départemental, et le conseil départemental en est le premier financeur. L'échelon opérationnel supérieur au département n'est pas la région, mais la zone de défense et de sécurité, ce qui explique que la région reste presque toujours absente du récit médiatique de crise.

Troisièmement, l'efficacité médiatique et mémorielle caractérise la crise. Le département offre l'équilibre rare entre lisibilité et proximité. Nommer chaque commune touchée noierait l'information ; la région, depuis la réforme de 2015 et ses grands ensembles, est jugée trop vaste et trop impersonnelle. Le département, lui, se situe sur une carte mentale : chacun ou presque sait placer le Var, l'Aude ou le Pas-de-Calais, et y associe un paysage, un accent, une réputation. C'est ce stock d'images préexistant que la catastrophe vient réactiver et parfois abîmer.

Le département devient l'unité de mesure géographique, médiatique et émotionnel de la catastrophe. Il s'impose parce que toute la chaîne, vigilance, commandement, secours, instruction de l'indemnisation, est calibrée sur lui. La marque départementale va forcément être impactée par cela.

Ce que les crises font à la marque départementale

En revanche, les crises révèlent la puissance d'incarnation des départements. Régulièrement attaqués en tant qu'échelons administratifs du « millefeuille territorial » et souvent perçus comme peu fédérateurs dans le fonctionnement institutionnel ordinaire, ils retrouvent alors une légitimité concrète et affective. Face à l'urgence, le département redevient un territoire vécu, capable de rassembler les citoyens et de matérialiser une solidarité de proximité.

Après la crise, le département peut transformer le traumatisme climatique en récit collectif, en faisant évoluer sa marque au-delà de ses dimensions touristiques, économique ou patrimoniales. Celle-ci peut désormais incarner la combativité, la solidarité et la capacité d'adaptation du territoire. Cette évolution ouvre également un chantier pour le tourisme de demain, appelé à valoriser des territoires résilients et capables de se transformer. Tout l'enjeu pour la communication des départements est de mettre en avant des preuves de cela dans leur politique de marque. Or ces preuves existent mais elles sont rarement racontées : le financement du SDIS, le rétablissement des routes départementales, la continuité scolaire et l'accueil dans les collèges, l'action sociale et la protection de l'enfance auprès des familles délogées, l'ingénierie mise à disposition des petites communes via les agences techniques départementales, les laboratoires départementaux d'analyses, les fonds de solidarité exceptionnels votés en urgence. Toutes ces actions concrètes fondent la légitimité du département à parler.

Mais deux écueils guettent la communication départementale. Le premier est l'héroïsation : transformer la catastrophe en épopée, au risque d'une dissonance brutale avec le vécu des sinistrés, dont le temps réel est celui de l'expertise, de la franchise et des travaux. Le second est l'effet de campagne : une prise de parole intense pendant la crise, un silence après. Or la crédibilité d'une marque de territoire ne se joue pas dans l'émotion du moment, elle se joue dans l'après : la prévention, la reconstruction, l'adaptation des usages du sol, de la forêt, du littoral...

C'est précisément le sens de ce nous avons rappelé dans un récent article du Journal des Départements : une marque départementale n'est pas un slogan, c'est la traduction d'un projet de territoire.

Une marque n'invente rien, elle révèle et organise ; elle est un récit partagé, fondé sur des preuves. La crise ne crée donc pas une marque départementale : elle révèle brutalement s'il en existait une, et si le projet qu'elle exprime tenait debout. Là où une stratégie de marque préexiste (un positionnement clair, des politiques publiques identifiables, une manière reconnaissable de s'adresser aux habitants), la catastrophe est absorbée et intégrée au récit. Là où la marque se réduisait à un logotype et à une campagne touristique, elle se dissout dans l'événement.

Ces enjeux ouvrent aussi un chantier plus large pour la communication départementale : ce que les visiteurs, les investisseurs et les nouveaux habitants regarderont demain, c'est la capacité démontrée d'un territoire à se reconstruire, à gérer sa ressource en eau, sa forêt, son trait de côte, etc. La résilience devient un argument d'attractivité parce qu'elle est une garantie visible.

À l'approche du renouvellement des assemblées départementales de mars 2028, la question posée aux exécutifs n'est pas de savoir comment capitaliser sur la catastrophe et en effacer les « traces » sur la marque départementale, mais comment construire une marque suffisamment ancrée dans un projet pour traverser les mandats et suffisamment adossée à des preuves pour rester crédible le jour où la crise survient ou revient.



**VIGILANCE
FEUX DE FORÊT
et de végétation**



APPELEZ le 18 ou le 112
en cas de départ de feu



RESPECTEZ
les consignes de sécurité



INFORMEZ-VOUS
auprès des autorités

MÉTÉO DES FORÊTS

**Vigilance ROUGE
dans le département**



Ipanema est une agence de communication indépendante fondée en 1999.

Elle accompagne les entreprises, les acteurs publics et territoriaux dans la définition de leurs stratégies de marque, leur animation et leur déploiement.

Contact : Maxime Hürstel –
m.hurstel@groupe-ipanema.com

“Pour le grand public, les départements sont l'unité de mesure sémantique des phénomènes climatiques et des catastrophes naturelles.”

Électrification et pompes à chaleur : le combo gagnant pour la décarbonation des bâtiments publics

Rencontre avec Yannick Duport, Directeur Commerce France & International, membre du Comex de Dalkia

Accélérer la transition énergétique dans les collèges, bâtiments départementaux et réseaux territoriaux est un impératif. Avec le déploiement des Pompes à Chaleur (PAC) et l'accompagnement financier associé, le secteur va vivre un tournant décisif. Rencontre avec Yannick Duport, directeur commerce et international de Dalkia.

Face aux impératifs climatiques et au plan d'électrification de la France visant plus de 50 % d'électricité dans le mix énergétique d'ici 2050, les Conseils Départementaux font face à un défi colossal : décarboner leur patrimoine immobilier (collèges, EHPAD, services administratifs, bâtiments départementaux, ...) tout en maîtrisant leurs trajectoires budgétaires.

Alors que les aides et les dispositifs d'accompagnement (Coup de pouce, contrats de performance énergétique, aides à l'investissement) offrent des leviers financiers inédits, **Yannick Duport** nous explique comment les collectivités locales peuvent concrètement réussir ce virage stratégique.

Journal des Départements : Les Départements et collectivités font face à une double pression : viser une trajectoire bas carbone et gérer les coûts de l'énergie. Quel est l'enjeu principal de l'électrification des bâtiments aujourd'hui ?

Yannick Duport : Le cap fixé par le plan gouvernemental est clair : l'électricité doit représenter plus de 50 % du mix énergétique français d'ici 2050, et les énergies fossiles doivent passer sous la barre des 30 % dès 2035. Dans cette trajectoire, le secteur du bâtiment est en première ligne car il représente à lui seul environ 15 % à 23 % des émissions de gaz à effet de serre en France et constitue l'un des plus grands consommateurs d'énergie. Pour les présidents de Conseil Départemental et leurs équipes, il ne s'agit plus seulement de maintenir des installations thermiques existantes, mais de concevoir et piloter une véritable transformation énergétique. L'électrification, portée par le déploiement massif de la pompe à chaleur (PAC), permet de concilier compétitivité, souveraineté énergétique et baisse drastique des émissions de CO².

JdD : Pourquoi la pompe à chaleur s'impose-t-elle comme la technologie clé pour les équipements publics départementaux ?

Y. D. : Car elle produit du chauffage, de l'eau chaude et du rafraîchissement bas-carbone avec un rendement exceptionnel, à toutes les échelles. La PAC capte aussi bien les calories de l'air ambiant que celles du sol (géothermie de surface). La récupération de chaleur fatale industrielle associée à des PAC peut aussi être possible. Ces systèmes s'adaptent aux bâtiments individuels comme aux grands complexes (collèges, hôpitaux, ...), peuvent être intégrés à un réseau de chaleur ou de froid ce qui en fait un atout exceptionnel. En combinaison avec le pilotage intelligent et l'hybridation des systèmes, elle garantit le confort des usagers en été comme en hiver.



CHIFFRES CLÉS À RETENIR

- **> 50 %** : Part de l'électricité visée dans le mix énergétique français d'ici 2050.
- **< 30 %** : Part maximale ciblée pour les énergies fossiles d'ici 2035.
- **-75 %** : Réduction moyenne des émissions de CO² constatée lors des passages à des solutions hybrides PAC/Gaz performantes.
- **100 %** : Accompagnement de l'étude à la réalisation par Dalkia (ingénierie, aide au financement, installation, maintenance long terme).

Le coup de pouce et les aides : saisir l'opportunité financière pour vos territoires

Le financement est souvent le premier frein pour les décideurs publics. Quels sont les dispositifs actuels, comme les mécanismes "Coup de pouce", qui accélèrent ces projets ?

Y. D. : C'est le moment d'investir. Les dispositifs de soutien actuels, notamment les primes "**Coup de pouce**" adossées aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), combinés aux aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics, réduisent considérablement le reste à charge pour les départements.

Chez Dalkia, notre rôle est d'agir comme **installateur-intégrateur de référence** : nous n'apportons pas simplement une solution technique, nous montons les dossiers d'aides et de financement, nous garantissons les économies d'énergie dans la durée grâce aux Contrats de Performance Énergétique (CPE), et nous prenons en charge l'exploitation.

JdD : Une transformation technique réussie nécessite aussi des compétences sur le terrain. Comment Dalkia prépare-t-elle cette transition au plus près des départements ?

Y. D. : Nous avons plus de 6 700 techniciens qui interviennent chaque jour au cœur des territoires. Pour accompagner ce virage de l'électrification, avec notre propre centre de formation le Campus Dalkia, nous formons nos équipes à ces métiers. Pour nos clients, c'est la garantie d'avoir sur leur territoire des équipes qualifiées, réactives, capables d'assurer la maintenance long terme et la performance garantie des équipements publics.

RETOURS D'EXPÉRIENCE ET ANCRAGE TERRITORIAL

1. Géothermie et PAC pour la continuité de service

À l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), des travaux de géothermie de surface associés à une pompe à chaleur permettent d'exploiter l'énergie du sous-sol pour couvrir **80 % des besoins en chaleur** et rafraîchissement de l'établissement. Le sol agit comme une batterie thermique, assurant confort et pérennité des soins lors des fortes chaleurs.

2. Modernisation et hybridation dans le bâti existant

Dans des bâtiments publics rénovés en Occitanie, la mise en place de pompes à chaleur en hybridation avec les installations existantes permet de sécuriser les pics de froid l'hiver tout en garantissant **jusqu'à 50 % d'économies d'énergie et 75 % de baisse d'émissions de CO² par an**.



CONTACT

Fabienne Martin, Directrice de la Promotion Commerciale,
fabienne.martin@dalkia.fr



Le changement de vie a pris un coup de chaud !

Les fortes chaleurs de l'été 2026 ont-elles bousculé les critères de choix des Franciliens pour une nouvelle vie ? Selon *Paris je te quitte*, « le choix d'un nouveau territoire ne repose plus seulement sur une ville attractive, un emploi ou des mètres carrés supplémentaires. Les Franciliens commencent aussi à se demander comment leur future destination sera capable de faire face aux évolutions du climat. ». **Détaillons l'étude qui vient d'être réalisée.**

En cette rentrée 2026, le média *Paris je te quitte* vient de publier une nouvelle enquête qui tente de cerner, après un été aux multiples vagues de chaleur, les conséquences du climat sur les motivations au départ des Franciliens.

Des vagues de chaleur qui renforcent l'envie d'ailleurs.

Les fortes chaleurs « **confirment ou accélèrent des projets déjà présents**. Surtout, le climat est désormais pleinement intégré dans la réflexion : **83 % des Franciliens interrogés** (ils n'étaient que 40 % en 2022 – ndlr) **considèrent les changements climatiques comme un critère dans le choix de leur future ville ou région** ». Parmi les difficultés rencontrées cet été 2026, la chaleur dans les logements est citée par 75 % des répondants, le manque de nature et d'ombre par 53 % et la difficulté à supporter les transports en commun par 40 %.

Mais ces fortes chaleurs ont été vécues comme un accélérateur de décision, pas comme un déclencheur : « **75 % des Franciliens aux envies d'ailleurs déclarent que les vagues de chaleur ont confirmé ou accéléré leur envie de quitter l'Île-de-France**.

Plus précisément :

- 39 % estiment qu'elles ont confirmé une envie de départ déjà forte ;
- 35 % qu'elles ont accéléré une envie déjà présente ;
- 21 % indiquent qu'elles n'ont pas modifié leur envie de départ. ».



Marc Thébault
Consultant auprès des collectivités locales en Attractivité et Communication



Le climat est-il en passe de devenir un critère de choix d'un territoire ?

Paris je te quitte rappelle qu'en octobre 2022 « lorsque nous demandions aux Franciliens si l'accélération du réchauffement climatique avait un impact sur leurs choix de destination, 40 % répondaient oui. ».

Quatre années après, ils sont désormais 83 %.

Dans le détail :

- 42 % en font désormais un critère primordial ;
- 41 % le considèrent comme un critère important, mais pas le premier ;
- 10 % commencent à y être attentifs ».

Ainsi, le climat devient un critère supplémentaire dans un choix de destination pour une nouvelle vie. Les autres sont toujours présents (nature, logement, emploi, proximité des services, équilibre vie personnelle/vie professionnelle, etc.) mais ils sont bousculés par le climat qui va peut-être devenir une clef essentielle, gommant parfois d'autres avantages.

Des critères qui s'interprètent à l'aune du climat

Globalement, les attentes se lisent à l'aune de l'évolution du climat. Si les Franciliens sont 74 % à vouloir davantage de nature à proximité (forêts, lacs, rivières, mer, etc.), **la protection contre la chaleur précise les critères de choix** : « La végétation et l'accès à la nature ne sont donc plus seulement associés au cadre de vie recherché. Ils apparaissent aussi comme des moyens de mieux supporter les épisodes de chaleur. Les Franciliens sont :

- 56 % à citer des logements mieux isolés contre la chaleur ;
- 50 % à souhaiter des rues ombragées et végétalisées ;
- 38 % à considérer importante une politique locale d'adaptation au climat. ».

Les politiques publiques menées dans ces domaines, sauront-elles apporter des atouts supplémentaires aux territoires qui se veulent attractifs ?

C'est, en tous les cas, un aspect à ne pas minimiser et à ne pas gérer exclusivement au travers de coups de communication, si percutants soit-ils.

Toutefois, les Franciliens ne recherchent pas des régions « fraîches » : « le fantasme d'un territoire où il ferait systématiquement moins chaud semble laisser place à quelque chose de plus pragmatique : avoir plus facilement accès à l'ombre, à la nature, à un extérieur ou à un environnement moins dense. ».

Pour aller plus loin :



#DECRET

#CNSA

Les départements doivent transmettre de nouvelles informations à la CNSA

Pris en application de l'article L223-8 du code de la sécurité sociale, ce décret énumère les catégories de données devant être transmises par les départements à la CNSA.

Ces données concernent globalement la tarification, les mesures salariales mises en œuvre, le coût des mesures contribuant à l'attractivité des services d'accompagnement et d'aide à domicile ainsi que les moyens humains mobilisés par ces services. Le décret prévoit également la transmission des données permettant de mesurer l'attractivité de ces services.

Décret n° 2026-853 du 9 septembre 2026 relatif aux données transmises par les départements à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au titre des financements destinés à couvrir une partie du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation et des mesures liées à l'attractivité, à la dignité et à l'amélioration des salaires des métiers des services d'accompagnement et d'aide à domicile

#DECRET

#SANTE

Les collectivités territoriales peuvent désormais être habilitées comme centres de vaccination

Auparavant réservée aux établissements de santé et aux centres de santé, l'habilitation comme centre de vaccination est étendue aux collectivités territoriales à compter de 2027. Ce décret augmente également la durée de l'habilitation passant de 3 à 5 ans.

Décret n° 2026-854 du 9 septembre 2026 relatif à l'habilitation des établissements et organismes comme centres de vaccination

#ARRETE

#FORMATIONDESELUS

Augmentation du financement de la formation des élus

Un arrêté pris à la fin de l'été vient augmenter le coût horaire maximal des frais pédagogiques exposés à l'occasion d'actions de formation susceptibles d'être financées au titre du droit individuel à la formation des élus locaux passant de 80 euros à 100 euros hors taxes.

De même, la valeur des droits individuels à la formation acquis chaque année par les élus locaux passe de 400€ à 600€.

Arrêté du 28 août 2026 portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux

#JURISPRUDENCE

#CULTE

Oui, la visite du Pape en France est bien un événement exceptionnel de portée internationale justifiant que le conseil municipal de Metz puisse engager des crédits finançant la location d'écrans géants

A croire que certains en doutaient allant jusqu'à déferer à la censure du tribunal administratif, en référé suspension, l'exécution de la délibération du conseil municipal de Metz permettant d'engager les crédits destinés à financer la location d'écrans géants pour suivre la messe célébrée par le Pape.

Parmi les arguments avancés par les requérants : le caractère non-obligatoire de la dépense, la disproportion entre la dépense et l'intérêt public local invoqué, la finalité culturelle qui serait prépondérante, la retransmission qui constituerait le prolongement matériel direct de l'office.

Le tribunal administratif rappelle que « le principe constitutionnel de laïcité qui s'applique en Alsace-Moselle et implique neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales de la République et traitement égal des différents cultes, n'interdit pas, par lui-même, l'octroi dans l'intérêt général ou dans celui des territoires dont ces collectivités ont la charge et dans le respect des conditions définies par la loi, de certains financements à des activités ou des équipements dépendant des cultes ».

Il ajoute ensuite que la visite du Pape en France « constitue un événement de portée internationale, lequel va attirer une affluence exceptionnelle de visiteurs, et est susceptible de générer des retombées importantes pour la collectivité en termes de rayonnement culturel et de retombées économiques ». Enfin, il est évident qu'au regard du nombre de spectateurs attendus, équivalent à la population de la ville de Metz ! les écrans géants permettront d'assurer l'accueil et la gestion des flux en diffusant la messe sur six sites répartis dans la ville.

La requête a été rejetée.

TA de Strasbourg, 11 septembre 2026, n°2607885

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR



#JURISPRUDENCE

#CONTROLSA

Pas d'assermentation nécessaire pour le contrôle RSA par des agents départementaux désignés

A l'occasion d'un contentieux d'indu de prime d'activité, le requérant soulevait un moyen tiré de ce que la CAF n'apportait pas la preuve de l'assermentation de l'agent ayant procédé au contrôle de sa situation.

Le tribunal administratif avait écarté ce moyen en se fondant sur le fait que « les agents du département spécialement désignés peuvent, en application de l'article L. 133-2 du code de l'action sociale et des familles, procéder au contrôle du respect, par les bénéficiaires du revenu de solidarité active, des règles applicables à l'attribution de cette allocation et sur ce que tel était le cas de la contrôleuse intervenue en l'espèce, qui avait été habilitée à cette fin par le président du conseil départemental par un arrêté du 28 juillet 2017 ».

La Cour administrative d'appel confirme cette analyse et juge qu'en statuant ainsi, le tribunal administratif n'a pas commis d'erreur de droit. Il est désormais clair que « si les contrôles portant sur les déclarations des bénéficiaires du revenu de solidarité active peuvent être conduits par des agents de droit privé, assermentés et agréés, chargés d'une telle mission par le directeur de la caisse d'allocations familiales assurant le service de cette prestation, ils peuvent l'être également par des agents départementaux désignés à cette fin par le président du conseil départemental, dont il ne résulte d'aucune disposition qu'ils devraient être assermentés ».

Conseil d'Etat, 16 juin 2026, n° 508550

#PROCEDURE

#CRA

Placement en rétention administrative fautif : le juge administratif n'est pas compétent pour reconnaître la responsabilité de l'Etat

Le requérant a voulu engager la responsabilité de l'Etat du fait de son placement en rétention administrative qu'il estimait fautif. Le tribunal administratif de Bordeaux a statué sur sa demande et a rejeté sa requête...mais il aurait dû se déclarer incompétent pour connaître d'un tel litige. C'est l'objet du moyen d'ordre public relevé d'office par le Conseil d'Etat. Et pour cause, l'article L. 741-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dispose que : « L'étranger qui fait l'objet d'une décision de placement en rétention peut la contester devant le juge des libertés et de la détention, dans un délai de quarante-huit heures à compter de sa notification. / Il est statué suivant la procédure prévue aux articles L. 743-3 à L. 743-18 ». Le Conseil d'Etat juge que « Les décisions de placement en rétention administrative étant susceptibles de recours devant le juge judiciaire, celui-ci est, dès lors, compétent pour connaître des demandes d'indemnité fondées sur l'illégalité dont elles seraient entachées ».

Il en résulte que le tribunal administratif de Bordeaux a méconnu l'étendue de sa compétence juridictionnelle et que le jugement doit être annulé. La demande étant portée devant un ordre incompétent, le Conseil d'Etat n'a pu que la rejeter.

Conseil d'Etat, 6ème - 5ème chambres réunies, 3 août 2026, n°499895

#JURISPRUDENCE

#LAICITE

La seule présence d'une marque visible sur le front, conséquence d'une pratique religieuse, ne suffit pas à traduire une volonté de méconnaître l'obligation de neutralité dans le cadre du service

Dans le cadre d'un contentieux relatif à un refus d'agrément opposé à un candidat d'agent de police, le Conseil d'Etat a précisé l'analyse à avoir en cas de marque visible faisant état d'une pratique religieuse.

En premier lieu, le Conseil d'Etat rappelle que « les agents de la police nationale bénéficient comme tous les autres agents publics de la liberté de conscience qui interdit toute discrimination dans l'accès aux fonctions comme dans le déroulement de la carrière qui serait fondée sur leur religion » tout en précisant que « le principe de laïcité fait obstacle à ce qu'ils manifestent leurs croyances religieuses dans le cadre du service public ». En deuxième lieu, le Conseil d'Etat ajoute qu'il convient de déterminer si la marque visible traduit en tant que telle « une volonté du candidat de manifester ses croyances religieuses dans le cadre du service » mais également si la marque est susceptible « de traduire la manifestation d'une croyance religieuse dans le cadre du service ». En troisième lieu, l'enquête administrative doit, en outre, permettre de vérifier que, malgré cette marque apparente, « l'intéressé exercerait ses futures fonctions en se conformant, dans le cadre du service, à l'obligation de neutralité qui s'imposerait à lui », la seule présence de cette marque ne pouvant être regardée comme traduisant une volonté du candidat de méconnaître ces obligations.

En l'espèce, « l'intéressé avait indiqué être prêt à en atténuer la visibilité afin qu'elle ne traduise pas de manifestation de croyance religieuse dans le cadre du service », dès lors le refus d'agrément ne pouvait se fonder sur la seule présence visible de cette marque.

Conseil d'Etat, 5ème - 6ème chambres réunies, 27 juillet 2026, n°499886, Publié au recueil Lebon



MonSenior noue trois partenariats majeurs avec des organismes HLM pour accélérer le développement de l'habitat partagé et accompagné des aînés

Bordeaux, le 24 septembre 2026 — À l'occasion du Congrès HLM, MonSenior annonce la signature de trois conventions de partenariat avec **Immobilière Atlantic Aménagement (IAA)**, **Deux Fleuves Senior & Autonomie (DFSA)** et **Domofrance**. Ces accords traduisent la mobilisation croissante des acteurs du logement social en faveur de solutions d'habitat diversifiées pour les personnes âgées et constituent une étape importante dans le changement d'échelle du modèle des hameaux MonSenior.

En conjuguant leur capacité de portage immobilier, leur connaissance fine des territoires et leur inscription durable auprès des habitants, les organismes HLM contribuent à faire émerger une offre de proximité, complémentaire du domicile ordinaire comme des établissements médicalisés. L'objectif est partagé : permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans un environnement adapté, sécurisant et ouvert sur la vie sociale, au plus près de leurs repères.

Répondre au défi du vieillissement par une offre d'habitat diversifiée

Le vieillissement démographique et l'évolution des parcours de vie renforcent le besoin de solutions d'habitat adaptées aux aspirations et aux niveaux d'autonomie des personnes âgées. Entre le maintien à domicile parfois fragilisé par l'isolement et l'entrée en établissement médicalisé, l'habitat partagé et accompagné apporte une réponse intermédiaire, à taille humaine, qui concilie intimité, sécurité, accompagnement quotidien et lien social.

Cette ambition s'inscrit dans la dynamique portée par la feuille de route interministérielle consacrée à l'habitat partagé, annoncée en mai 2026 par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Autonomie. Dans le prolongement du rapport IGAS-IGEDD, cette feuille de route vise à accélérer le développement de l'habitat partagé et à doubler le parc à l'horizon 2040, afin de favoriser un vieillissement à domicile sans isolement.

Le déploiement de cette offre suppose une coopération étroite entre les acteurs du logement, du médico-social et les collectivités locales. C'est précisément dans cette logique de complémentarité que s'inscrivent les trois partenariats conclus par MonSenior avec IAA, DFSA et Domofrance.

Trois partenariats pour ancrer l'habitat partagé dans les territoires

Immobilière Atlantic Aménagement

Objectif du partenariat

Structurer une coopération de long terme autour de projets d'acquisition et de développement d'habitats partagés et accompagnés.

Perspectives territoriales

Première phase possible dès 2026 à partir de sites déjà présentés ; puis projets de co-développement, notamment en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne.

Deux Fleuves Senior & Autonomie

Objectif du partenariat

Consolider une collaboration déjà engagée et bâtir un partenariat pluriannuel, reproductible.

Perspectives territoriales

Objectif de développer un portefeuille cible de 20 hameaux MonSenior en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2026 et 2030, en complément des solutions existantes.

Domofrance

Objectif du partenariat

Explorer de nouvelles opportunités d'acquisition et de co-développement dans les territoires d'intervention du bailleur.

Perspectives territoriales

Étude de l'acquisition du futur hameau de Saint-Christoly-de-Blaye (33), puis identification de nouveaux projets dans les départements d'intervention de Domofrance.

Immobilier Atlantic Aménagement : jeter les bases d'une collaboration durable en Poitou-Charentes

La convention signée avec Immobilier Atlantic Aménagement formalise un cadre de travail destiné à construire une collaboration de long terme autour de plusieurs projets d'habitat partagé et accompagné développés par MonSenior.

Déjà engagées dans des échanges opérationnels, les deux organisations souhaitent étudier des opportunités d'acquisition ainsi que le développement de nouveaux programmes. Une première phase, envisagée dès 2026, pourrait s'appuyer sur des sites déjà présentés à IAA. Elle ouvrirait ensuite la voie à des projets de co-développement dans les territoires d'intervention du bailleur, notamment en Charente-Maritime (17), dans les Deux-Sèvres (79) et dans la Vienne (86).

Au-delà des opérations immobilières, ce partenariat pourra favoriser des synergies concrètes au bénéfice des locataires du parc social d'IAA comme des habitants des hameaux MonSenior, notamment autour de l'usage et de la gestion de locaux communs. Il illustre ainsi la capacité des acteurs HLM à faire de l'habitat un véritable levier de prévention de l'isolement et de cohésion territoriale.

Deux Fleuves Senior & Autonomie : donner une nouvelle ampleur à une coopération déjà éprouvée

La signature avec **Deux Fleuves Senior & Autonomie** s'inscrit dans le prolongement d'une première collaboration opérationnelle entre les deux organisations. DFSA a notamment acquis le hameau MonSenior de Cours (69), livré en octobre 2025. Cette première réalisation a confirmé l'intérêt partagé pour le modèle des hameaux MonSenior et la complémentarité des expertises mobilisées.

La nouvelle convention vise à structurer un partenariat pluriannuel et reproductible, avec l'ambition de développer, sur la période 2026-2030, un portefeuille cible de **20 hameaux MonSenior en Auvergne-Rhône-Alpes**, en complément des réponses déjà disponibles dans les territoires.

Cette ambition commune traduit la volonté de renforcer l'offre d'habitat intermédiaire pour les personnes âgées, en proposant des cadres de vie à taille humaine, insérés dans leur environnement local et adaptés aux réalités de la perte d'autonomie.

Présent dans cinq départements avec un patrimoine de plus de 3000 places d'hébergement spécifique sur les segments de l'habitat à destination des personnes âgées, porteuses de handicap ou d'autres fragilités, Deux Fleuves Senior & Autonomie est l'ESH du groupe Deux Fleuves, avec deux OPH départementaux et réunis dans la SAC des Deux Fleuves (27000 logements, 1,5 Milliard d'actifs nets, 500 collaborateurs engagés pour leur territoire).

Domofrance : explorer de nouvelles solutions d'habitat partagé en Aquitaine

Avec Domofrance, entreprise sociale pour l'habitat fondée en 1958, MonSenior formalise un partenariat destiné à identifier et à développer de nouvelles opportunités dans les territoires d'intervention du bailleur.

Les deux organisations étudient notamment l'opportunité pour Domofrance d'acquérir le futur hameau MonSenior de Saint-Christoly-de-Blaye (33). La convention prévoit un cadre de travail pérenne : une première phase pourra s'appuyer sur des sites déjà identifiés et proposés à Domofrance ; elle pourra être suivie de projets de co-développement dans les départements où le bailleur intervient.

Présent dans huit départements et fort de plus de 59 000 logements, Domofrance apporte à cette dynamique son expertise du logement, son ancrage territorial et sa capacité à inscrire dans la durée des réponses adaptées aux besoins des habitants et des collectivités.

Les acteurs HLM, partenaires d'une nouvelle continuité résidentielle pour les aînés

Au-delà de leurs spécificités, ces trois conventions portent une même ambition : développer une offre d'habitat intermédiaire **accessible, qualitative, durablement ancrée dans les territoires et attentive aux parcours de vie**. La participation des organismes HLM est décisive pour donner à cette offre les conditions de son déploiement : maîtrise et pérennité immobilières, connaissance des besoins locaux, dialogue avec les collectivités et capacité à intégrer les hameaux dans le tissu de vie des quartiers et des communes.

Le modèle MonSenior repose sur des hameaux composés de maisons accueillant chacune jusqu'à trois personnes âgées. Elles y sont accompagnées au quotidien par un accueillant familial agréé. Espaces privatifs, espaces communs et environnement adapté y concourent à préserver l'autonomie, la qualité de vie et le lien social.

Pour MonSenior, la coopération avec les bailleurs sociaux et les acteurs HLM est donc un levier structurant. Elle associe le savoir-faire des professionnels de l'habitat et de l'aménagement à l'expertise de l'accompagnement, afin de proposer une réponse concrète à la diversité des attentes des aînés et de leurs proches aidants.

« Face au défi du vieillissement, nous devons organiser une véritable continuité résidentielle : des solutions qui permettent de rester chez soi autrement, sans renoncer ni à la sécurité, ni au lien social, ni à la proximité avec son territoire. Les organismes HLM ont un rôle déterminant à jouer dans cette transformation. Leur capacité à porter des projets dans la durée, leur connaissance des territoires et leur engagement auprès des habitants sont essentiels pour faire émerger une offre d'habitat partagé accessible et pleinement intégrée à la vie locale.

Les partenariats avec Immobilier Atlantic Aménagement, Deux Fleuves Seniors Autonomie et Domofrance donnent une nouvelle ampleur à cette ambition. »

Clément Venard,
directeur général de MonSenior

- ▶ Alerte
- ▶ Informez
- ▶ Favorisez la participation citoyenne



Borne tactile
Affichage légal

Application
Mobile ▶



▲
Panneau
d'information
numérique



**N°1
EN FRANCE**

Nos solutions informent
chaque jour 20 millions
de Français 

CONTACT

15 antennes pour être
proche de vous

Tél : 02 49 88 11 61

www.lumiplan.com

Conduire les transformations à l'heure de l'intelligence artificielle



Ludovic HAMELIN,
HEMERGENS
Expert en développement managérial et en performance des collectivités

Dans cette rubrique, nous mettons chaque mois en avant des projets de transformation menés par des Départements. L'occasion de rappeler que, oui, les Départements et leurs agents sont capables de changer. Ils en font la preuve chaque jour.

Parmi les sujets qui montent : l'intelligence artificielle dont l'impact est croissant sur les organisations et les habitudes de travail.

Mais si l'IA transforme nos façons de travailler, peut-elle aussi nous aider à réussir les transformations ?

Toute démarche de changement part d'une situation que l'on souhaite faire évoluer. Sur ce terrain, l'IA permet incontestablement d'accélérer certaines étapes : analyser des centaines de verbatims, faire émerger des irritants, identifier des scénarios d'organisation ou préparer un plan d'action.

Là où plusieurs jours étaient parfois nécessaires, quelques minutes peuvent désormais suffire.

Mais aller plus vite signifie-t-il que l'on transformera mieux ?

Une transformation réussie ne repose pas uniquement sur la qualité d'un diagnostic ou d'un plan d'actions.

Cela suppose d'abord d'avoir la capacité à porter le changement, partager une vision et donner du sens. L'IA peut benchmarker, proposer de bonnes pratiques ou challenger une réflexion.

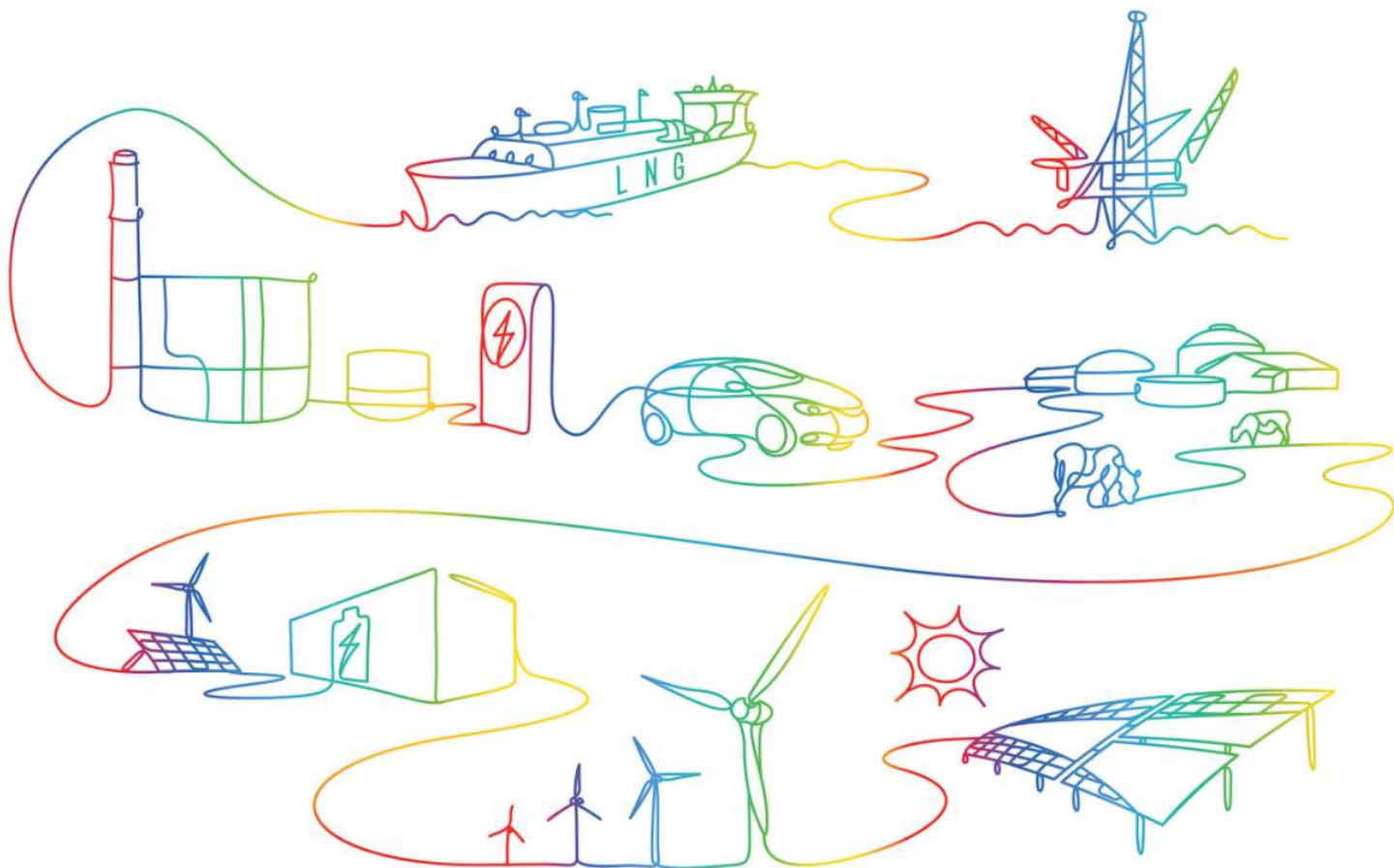
Elle ne peut pas, à la place du dirigeant ou du manager, porter une vision du changement et donner envie de la suivre car cela nécessite incarnation et engagement personnel.

Le changement repose également sur la co-construction avec les agents concernés. Plus leur implication sera forte, plus ils s'approprient les transformations et plus les solutions apportées seront pertinentes.

Ici aussi l'IA peut devenir un véritable outil au service du collectif. Elle peut proposer plusieurs scénarios à soumettre au débat, tester les objections, challenger les premières idées, synthétiser les contributions ou encore faire évoluer rapidement un projet à partir des retours du terrain.

L'enjeu n'est donc pas de choisir entre l'IA et le collectif, mais de bien articuler les deux. À l'IA la capacité à analyser, accélérer, simuler et challenger. Au manager et aux équipes la capacité à débattre des objectifs et modalités, arbitrer, expérimenter et donner du sens.

L'IA est donc un accélérateur à condition de rester au service du collectif. La question n'est finalement pas « *que peut faire l'IA à la place des équipes ?* » mais plutôt : « *que pouvons-nous faire mieux avec l'IA, sans perdre ce que seul le collectif peut apporter ?* »



TotalEnergies avance sur le chemin de la transition énergétique.

Plus d'informations sur la stratégie
de transition de TotalEnergies sur
totalenergies.com/fr/transition-energetique



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies (pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité) engagée dans la transition énergétique.

TotalEnergies SE - Capital social: 5 704 141 785,00 euros - 542 051 180 RCS Nanterre. Siège social: 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France.

Départements : un rebond financier bienvenu, mais qui n'efface pas de fortes disparités de situation

À l'heure où les départements doivent concilier hausse des besoins sociaux, exigences toujours plus fortes face aux conséquences du changement climatique et contraintes budgétaires croissantes, comment évolue réellement leur situation financière ? Le Baromètre 2026 de l'AFL, la banque des collectivités locales, apporte un éclairage sur les équilibres retrouvés, mais aussi sur les fragilités qui demeurent.

Après deux années particulièrement tendues, les départements retrouvent un peu d'oxygène. C'est l'un des principaux enseignements de la 7^e édition du Baromètre AFL de la santé financière des collectivités locales. En 2025, leur note financière moyenne s'améliore pour atteindre 3,65, contre 3,91 l'année précédente, signe d'un redressement réel mais encore loin d'une normalisation de leur situation budgétaire.

Cette amélioration repose avant tout sur le rebond des recettes fiscales, notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui progressent de 20,9 % pour atteindre 11,8 milliards d'euros. Conséquence d'importants efforts de gestion et d'un reflux de l'inflation, les dépenses de fonctionnement, de leur côté, ralentissent fortement (+1,2 %), permettant à l'épargne brute des départements de rebondir de 22,8 %, à 6,9 milliards d'euros. Pour autant, la prudence reste de mise. Les dépenses sociales continuent de peser lourdement sur les budgets départementaux. Les dépenses liées à la prestation de compensation du handicap progressent de 7,6 %, celles d'hébergement de 4 % et celles du RSA de 2 %.

Ce léger redressement budgétaire des départements s'illustre, en 2025, également par le fait qu'aucun département ne dégage une épargne brute négative (versus 1 département entre 2022 et 2024) et 8 départements dégagent une épargne nette négative versus 14 en 2024.

Enfin, autre signal révélateur : l'investissement départemental recule pour la 2^{ème} année consécutive. Malgré les efforts réalisés en section de fonctionnement et le rebond de l'épargne, les dépenses d'équipement diminuent de 11,2 % pour s'établir à 7,4 milliards d'euros. Les reports et/ou recalibrages d'opérations d'investissement font peser le risque d'une dette grise, notamment sur la voirie. Les départements empruntent également un peu moins qu'en 2024, mais leur niveau d'endettement poursuit sa progression. L'encours de dette atteint désormais 35,4 milliards d'euros, soit une hausse de 5,7 % en un an.

Pour les années à venir, l'enjeu est désormais clair : préserver la capacité d'investissement des départements tout en leur permettant de retrouver des marges de manœuvre durables. Car derrière l'amélioration des indicateurs, les tensions structurelles n'ont pas disparu.

LE REGARD DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE



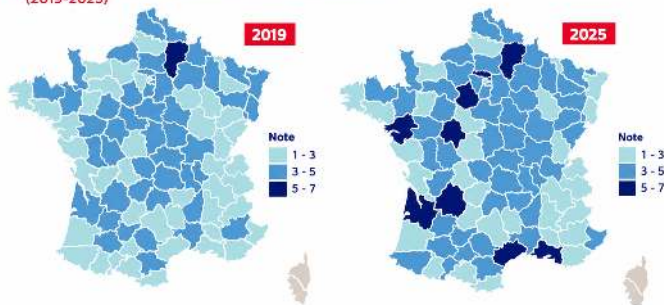
« La dégradation de la situation financière des Départements ralentit en 2025 en raison, d'une part de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, d'autre part d'efforts conduits en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On observe cependant et pour la seconde année consécutive un recul de l'investissement des Départements. Surtout, aucune réponse structurelle n'a été apportée au financement de leurs dépenses sociales. »

“

Le redressement observé en 2025 est un signal positif, mais il ne doit pas masquer les fragilités structurelles auxquelles restent confrontés les départements. La question centrale demeure celle de la soutenabilité des équilibres financiers dans la durée.

Yann Doyen,
Directeur des engagements de l'AFL

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS (2019-2025)



NB : Sur les deux cartes ci-dessus, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se voient attribuer la note de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2025. Les notes de Paris et de la Métropole de Lyon ne sont pas comprises dans les notes des départements financiers.

L'analyse vidéo intelligente : une nouvelle boîte à outils pour piloter les espaces publics

Sécurité, mobilité, propreté, attractivité touristique, entretien de la voirie : les collectivités territoriales doivent conjuguer des enjeux multiples, dont l'ampleur et la nature varient selon la taille de la commune, son profil urbain ou rural, et les spécificités de son territoire. Une métropole confrontée à des flux de circulation denses ne poursuit pas les mêmes priorités qu'une commune littorale soumise à une forte affluence touristique saisonnière, ou qu'une ville moyenne cherchant à optimiser des moyens humains limités.

Une même technologie peut répondre à cette diversité de besoins : l'analyse vidéo intelligente.

En s'appuyant sur les caméras déjà installées sur le territoire, des logiciels comme WINTICS reposant sur l'intelligence artificielle transforment de simples flux vidéo en données exploitables pour l'action publique. Sans reconnaissance faciale ni identification biométrique, et dans un cadre légal désormais mieux stabilisé, cette technologie constitue un outil de pilotage transversal, dont les usages s'adaptent aux besoins propres de chaque territoire.

Un même outil au service de priorités variées

L'analyse vidéo ne se limite pas à un usage unique, elle est un véritable outil de pilotage transverse pour la collectivité. Une même caméra de voirie, correctement exploitée par le logiciel WINTICS, peut nourrir des politiques publiques très différentes.

Elle peut permettre par exemple d'alerter la police municipale en cas de situation anormale sur l'espace public ; de l'aider à traiter plus efficacement les réquisitions judiciaires qu'elle reçoit en retrouvant rapidement une personne ou un véhicule dans les vidéos enregistrées ; de comptabiliser les flux de mobilité (véhicules, cyclistes, piétons) afin d'orienter les aménagements cyclables ; de superviser le stationnement et d'informer les automobilistes des places disponibles ; de mesurer la fréquentation d'un cœur de ville touristique pour évaluer l'attractivité du territoire ; ou encore de détecter des dépôts sauvages, des dégradations du mobilier urbain ou un défaut de signalisation.

Sécurité, environnement, mobilité, cadre de vie : quel que soit l'angle par lequel une collectivité aborde le sujet, l'analyse vidéo lui apporte une réponse concrète.



Rentabiliser des investissements déjà réalisés

Beaucoup de collectivités disposent déjà d'un parc de caméras conséquent, installé au fil des années pour des besoins de vidéoprotection. Un logiciel comme celui développé par WINTICS se connecte directement à ces caméras existantes, sans travaux ni nouvelle infrastructure, afin d'en démultiplier les usages. L'investissement initial dans la vidéoprotection, souvent circonscrit au seul objectif de sécurité, devient alors le socle d'une politique publique plus large couvrant de nombreux domaines.

Un cadre réglementaire désormais plus clair

Ce potentiel s'exerce dans un cadre juridique strict, garant de la protection des libertés individuelles. Les logiciels d'analyse vidéo autorisés n'effectuent ni reconnaissance faciale, ni analyse biométrique. Ils détectent des types d'objets ou des événements - un véhicule, un attroupement, un mouvement de foule - sans jamais identifier les personnes. C'est ensuite l'opérateur vidéo qui prend le relai et décide des suites à donner à cette alerte. Le recours au logiciel WINTICS s'inscrit dans le cadre du RGPD, du règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act), du code de procédure pénale pour tout ce qui concerne les réquisitions, sans oublier l'autorisation préfectorale déjà exigée pour tout dispositif de vidéoprotection sur la voie publique. Autre évolution notable, la loi RIPOST (promulguée le 18 août 2026) élargit le champ d'application de l'analyse vidéo par rapport à ce qui avait été mis en place pour les JO 2024. Au-delà de la sécurité des grands événements, elle pose un cadre réglementaire pour le recours à l'analyse vidéo afin de sécuriser des bâtiments et lieux publics particulièrement exposés à des risques de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes. Cela ouvre de nouvelles perspectives pour les collectivités souhaitant sécuriser des lieux sensibles.

« Une même technologie peut répondre à cette diversité de besoins : l'analyse vidéo intelligente. »

Une prise en main plus accessible qu'on ne l'imagine

Une réserve demeure fréquemment exprimée par les élus et leurs équipes : la crainte d'une complexité technique excessive. Cette réserve est aujourd'hui largement infondée. Les interfaces des logiciels comme WINTICS ont considérablement gagné en ergonomie, portées par les mêmes avancées algorithmiques que celles de l'intelligence artificielle générative. Il est désormais possible d'interroger directement le système en langage naturel, par exemple en formulant la requête suivante : « Retrouve la voiture immatriculée AB-123-CD ». La maîtrise d'un outil complexe n'est plus requise : un agent de police municipale ou un technicien de voirie peut ainsi formuler sa demande en des termes courants, sans formation technique préalable.

Une porte d'entrée vers une série de cas concrets

Cet article est le premier d'une série dédiée à l'analyse vidéo pour les collectivités. Il a pour objectif de poser un constat initial sur cette technologie : l'analyse vidéo constitue un outil de pilotage transversal, capable de rentabiliser des investissements existants tout en respectant un cadre légal exigeant. Les prochains articles détailleront des usages précis - mobilité, stationnement, sécurité, propreté, affluence - afin de montrer, exemples à l'appui, ce que cette technologie change concrètement pour une collectivité.



DEPUIS 170 ANS, EN FRANCE,

NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET TERRITOIRES ET ÇA COMPTE

43 000

COLLABORATEURS

DE VEOLIA MOBILISÉS AU QUOTIDIEN
DANS LES TERRITOIRES*

97 %

DES DÉPENSES ENGAGÉES
PAR VEOLIA EN FRANCE
SONT RÉINVESTIES
LOCALEMENT**

PRÈS DE

10 000



RECRUTEMENTS DONT
2000 ALTERNANTS PAR AN*



150 000
EMPLOIS
SOUTENUS
LOCALEMENT*



LES DÉCHETS D'UN
HABITANT SUR 5
SONT COLLECTÉS PAR VEOLIA*

PLUS D'1,1 MILLION



D'HEURES DE
FORMATION POUR LES
COLLABORATEURS*

3,5 MILLIARDS €

INJECTÉS PAR VEOLIA AUPRÈS DE
40 000 PME-ETI EN FRANCE*



Se former pour mieux accompagner les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer avec Alz'Académie

Parce qu'accompagner une personne vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ne s'improvise pas, la Fondation Médéric Alzheimer lance la plateforme numérique Alz'Académie. Destinée aux professionnels (du soin ou non), aux aidants, aux bénévoles, et plus largement à tous ceux qui s'intéressent à la maladie d'Alzheimer, Alz'Académie vise à sensibiliser, informer et former les utilisateurs, à leur rythme. Un outil intuitif, facile à utiliser, et entièrement libre d'accès.

La France compte aujourd'hui 1,4 million de personnes vivent avec la maladie d'Alzheimer, et ce chiffre devrait presque doubler d'ici à 2050 : il est plus que jamais essentiel de comprendre la maladie et de connaître les bons gestes à adopter.

Dans cette optique, la sensibilisation s'impose comme un levier essentiel, pour diffuser les savoirs, mais aussi développer des compétences d'accompagnement, améliorer la qualité de la prise en soins et limiter l'isolement tant des personnes malades que des aidants.

Imaginée par la Fondation Médéric Alzheimer, la plateforme d'e-learning Alz'Académie a pour vocation de répondre à cet enjeu. Outil adapté aux attentes des utilisateurs aujourd'hui avec ses formats accessibles à distance, modulables, interactifs et valorisants, la plateforme propose des parcours de formation en vidéo à tous ceux qui accompagnent une personne vivant avec la maladie d'Alzheimer.

Quatre de ces parcours sont d'ores et déjà disponibles. Trois d'entre eux s'adressent aux professionnels : La gestion des troubles cognitifs et comportementaux, Les interventions non médicamenteuses, et Professionnels de première ligne face aux troubles cognitifs.

Ce dernier concerne plus spécifiquement des professionnels en dehors du champ de l'accompagnement : les banquiers et les notaires. Objectif : les aider à repérer les personnes avec des troubles cognitifs, mais aussi les informer sur les bons gestes, les bonnes pratiques à adopter.

Le quatrième parcours est quant à lui destiné aux aidants, et aborde des sujets très pratiques, comme l'aménagement du domicile, l'arrêt de la conduite ou encore les situations de refus.

Des parcours supplémentaires portant sur la prévention ou les fondamentaux de la maladie viendront progressivement enrichir Alz'Académie.

Dans une logique d'engagement et de valorisation des acquis, un quiz final permet de valider la participation des utilisateurs et d'obtenir un certificat de réussite.

Par ailleurs, les différents modules de formation peuvent être consultés individuellement, via la vidéothèque présente sur la plateforme.

Ne manquez pas le lancement d'Alz'Académie, en vous inscrivant à la newsletter de la Fondation

Alz'Académie

Par la Fondation Médéric Alzheimer



SAISON 35

JEUDI 26 & VENDREDI 27
NOVEMBRE 2026 À DEAUVILLE

FESTIVAL
COM'SANTÉ

COMMUNICATION SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE, INFORMER AUJOURD'HUI, MIEUX VIVRE DEMAIN

Le **Festival de la Communication Santé** est l'événement référence qui rassemble chaque année, à Deauville, l'ensemble des acteurs de la communication santé.

Laboratoires, Entreprises privées, Agences, Institutions, Syndicats, Start-ups et Associations de Patients y convergent pour échanger sur les meilleures pratiques, découvrir les tendances émergentes et célébrer les campagnes les plus innovantes à travers ses prix prestigieux.

Lieu d'inspiration et de networking de haut niveau, le Festival de la Communication incarne l'excellence d'un secteur en constante évolution.



contact@festicomsante.com

[FESTIVALCOMMUNICATIONSANTE.FR](https://www.festivalcommunicationsante.fr)



La Chronique Santé :

Sensibiliser aujourd'hui pour installer demain

PRÉSENTÉE PAR ALEXANDRE CHÉROUX

Face aux défis de la démographie médicale, **les territoires ne peuvent plus attendre** le moment de l'installation pour agir. L'attractivité en santé se construit **dans le temps**, dès l'**orientation scolaire**. **Faire découvrir les métiers de la santé aux lycéens**, leur donner une vision concrète des parcours. Leur permettre de se projeter, c'est déjà **préparer les professionnels de santé de demain**.

■ L'attractivité par la sensibilisation

La sensibilisation aux métiers de la santé peut commencer **dès le lycée**. Élus, professionnels de santé, CPTS, établissements scolaires ou encore étudiants peuvent **contribuer** à faire découvrir la **diversité des métiers et des parcours**.

L'**immersion** est également un puissant outil de sensibilisation. **Les stages de troisième** peuvent notamment permettre aux jeunes de découvrir concrètement un cabinet, une maison de santé, un établissement ou une structure médico-sociale.

Pour une collectivité, accueillir un collégien ou un lycéen, c'est donc aussi **lui faire découvrir les métiers de la santé** tout en lui donnant une **première image de son territoire**.

■ Donner envie de se projeter

Sensibiliser ne suffit pas. Il faut ensuite permettre aux futurs soignants de **se projeter** dans une vie professionnelle et personnelle sur le territoire. Un **stage** ou un **remplacement** permet de découvrir une équipe, un mode d'exercice et une patientèle. Mais aussi un environnement : logement, mobilité, services, activités, cadre de vie...

Cette expérience peut **changer le regard porté sur un territoire**. Elle permet à l'étudiant de **passer d'une représentation à une expérience concrète**. Pour les collectivités, l'enjeu est donc de **créer cette rencontre le plus tôt possible**. Il ne s'agit plus seulement de rechercher un professionnel lorsqu'un poste est vacant, mais de **construire une relation** avec les futurs soignants plusieurs années avant leur installation.

C'est dans cette logique que s'inscrit **DocTripper**. La plateforme permet aux étudiants, remplaçants et jeunes professionnels de **découvrir un territoire avant même de candidater**, en valorisant les opportunités professionnelles, mais aussi le cadre de vie, les initiatives locales et les conditions d'accueil.

■ Aider et accompagner les futurs professionnels

La projection doit enfin être soutenue par des **solutions concrètes**. Le **Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)** constitue notamment un dispositif permettant d'accompagner les étudiants en médecine et en odontologie qui s'engagent à exercer ensuite dans des territoires où l'offre de soins est insuffisante. À l'échelle locale, les collectivités peuvent également **proposer des aides** à l'installation, des dispositifs liés au logement ou à la mobilité, des aides fiscales lorsqu'elles sont applicables, ou encore un accompagnement personnalisé.

Le département du Lot-et-Garonne propose ainsi **Bienvenue Docteur**, un dispositif destiné à faciliter l'installation et le maintien des médecins, mais également à améliorer l'accueil des étudiants et à sensibiliser les jeunes aux études de santé. Leur programme "Lycéens" a d'ailleurs débuté ce mois de septembre 2026 dans 7 lycées publics d'enseignement général du département. Une démarche que DocTripper a pu découvrir lors des **Assises Nationales de l'Accès aux Soins 2026**, à travers l'intervention de Mme. Annie Messina, vice-présidente du Département du Lot-et-Garonne, sur le plateau de «Pitch ton Territoire».

Car l'**accompagnement** ne se limite pas aux aides financières. Il peut aussi s'agir de faciliter les démarches, de trouver un logement, d'accompagner la famille, de mettre en relation avec les professionnels locaux ou de faire connaître les opportunités du territoire. **L'attractivité médicale se construit donc dans la durée** : sensibiliser, faire découvrir, permettre de se projeter, puis accompagner.



Pour les collectivités, chaque stage peut devenir une première rencontre avec un futur professionnel. Chaque expérience positive peut donner envie de revenir. Et chaque dispositif d'accompagnement peut contribuer à transformer une découverte en projet d'installation.

Avec DocTripper, cette démarche peut commencer dès les études, en rapprochant les jeunes générations de soignants des territoires qui souhaitent les accueillir durablement.



Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat

Raphaëlle Bacqué
Damien Leloup
Alexandre Piquard

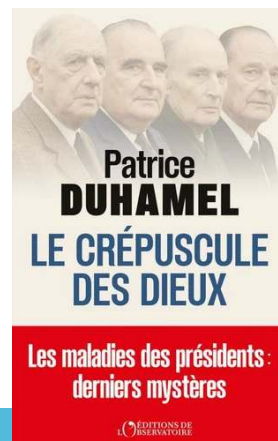
NOS NOUVEAUX MAÎTRES



Nos nouveaux maîtres, par Raphaëlle BACQUÉ, Damien LELOUP et Alexandre PIQUARD

Dans *Nos nouveaux maîtres*, Raphaëlle Bacqué, Damien Leloup et Alexandre Piquard enquêtent sur l'ascension des grandes figures de la Silicon Valley et sur l'influence

croissante des géants du numérique dans nos sociétés. Les auteurs décrivent comment des entrepreneurs comme Elon Musk, Mark Zuckerberg ou les dirigeants des grandes plateformes technologiques ont acquis un pouvoir comparable à celui des États, en contrôlant des infrastructures numériques devenues essentielles à la vie économique, politique et sociale. L'ouvrage repose sur un important travail d'enquête journalistique et met en lumière les réseaux d'influence, les stratégies économiques et les ambitions idéologiques de ces nouveaux acteurs du pouvoir. Les auteurs montrent que les décisions prises dans les sièges des entreprises technologiques ont désormais des conséquences mondiales, qu'il s'agisse d'information, d'intelligence artificielle, de communication ou de souveraineté numérique. Le livre invite à réfléchir à la place de la démocratie face à ces entreprises privées dont l'influence dépasse souvent les frontières nationales. Clair et documenté, il offre une analyse accessible des mutations du pouvoir au XXI^e siècle et constitue une contribution importante au débat sur l'avenir du numérique.



Le crépuscule des dieux, par Patrice DUHAMEL

Dans *Le crépuscule des dieux*, Patrice Duhamel s'intéresse à une question sensible : que se passe-t-il lorsqu'un président de la République est gravement malade mais demeure au pouvoir ? À travers les cas de Charles de Gaulle, Georges Pompidou et François Mitterrand, l'auteur explore les conséquences politiques du secret médical au sommet de l'État. S'appuyant sur des archives, des témoignages et des documents inédits, Patrice Duhamel montre comment la maladie a parfois influencé la prise de décision présidentielle, tout en étant dissimulée aux citoyens. Il décrit les tensions entre le respect de la vie privée des dirigeants et l'exigence démocratique de transparence. L'ouvrage révèle également le rôle des proches, des médecins et des médias dans la gestion de ces secrets d'État. L'auteur adopte un style clair et vivant, mêlant enquête historique et analyse politique. Son récit met en lumière les fragilités humaines derrière la fonction présidentielle et interroge les limites du pouvoir lorsqu'il est exercé dans des conditions physiques ou psychologiques dégradées. Ce livre constitue à la fois une réflexion sur la démocratie et une plongée passionnante dans les coulisses de la Ve République. Il invite le lecteur à s'interroger sur le droit des citoyens à connaître l'état de santé de ceux qui les gouvernent.

Florian Tardif
**UN COUPLE
(PRESQUE)
PARFAIT**



Un couple (presque) parfait, par Florian TARDIF

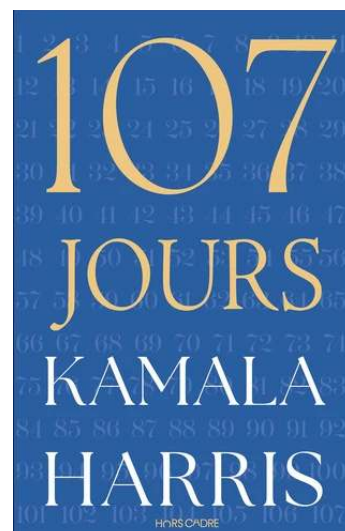
Dans son ouvrage, Florian Tardif propose une plongée dans les coulisses de l'Élysée à travers le prisme de la relation entre Emmanuel et Brigitte Macron. S'appuyant sur des témoignages, des récits d'entourage et des épisodes marquants de la présidence, l'auteur cherche à comprendre comment ce couple atypique a traversé près de dix années de pouvoir, malgré les crises politiques, les attaques médiatiques et les nombreuses rumeurs qui ont accompagné leur parcours. L'ouvrage retrace les grandes étapes de leur histoire, depuis leur rencontre jusqu'aux événements les plus récents de la fin du second mandat présidentiel. Il met également en lumière le rôle particulier joué par Brigitte Macron auprès du chef de l'État, ainsi que les tensions, rivalités et stratégies qui caractérisent l'environnement du pouvoir. Le principal intérêt du livre réside dans son approche humaine de la politique : plutôt que d'analyser les décisions gouvernementales, Florian Tardif s'intéresse aux ressorts personnels et affectifs qui influencent l'action publique. Accessible et riche en anecdotes, l'ouvrage offre un regard inédit sur le couple présidentiel et sur les mécanismes du pouvoir sous la présidence Macron.

Gabriel Attal
En homme libre



En homme libre, par Gabriel ATTAL

Dans *En homme libre*, Gabriel Attal livre un récit à la fois personnel et politique. Ancien Premier ministre et figure de la vie publique française, il revient sur son parcours, ses convictions et les événements marquants qui ont façonné son engagement. L'ouvrage mêle souvenirs intimes, réflexions sur l'exercice du pouvoir et analyse de la situation politique française. L'auteur évoque notamment son enfance, la perte de son père, son entrée précoce en politique, ainsi que les difficultés rencontrées au cours de sa carrière. Il aborde également son expérience à Matignon, les coulisses de certaines décisions gouvernementales et sa relation parfois complexe avec Emmanuel Macron. Le thème central du livre est la liberté : liberté de penser, d'agir et de construire son propre chemin. Attal cherche à se présenter comme un responsable politique indépendant, capable de défendre ses idées sans se laisser enfermer dans les logiques partisanes. Accessible et souvent introspectif, *En homme libre* apparaît comme un témoignage personnel mais aussi comme un texte de positionnement politique, à l'approche des échéances présidentielles de 2027.



107 jours, par Kamala HARRIS

Dans *107 jours*, Kamala Harris raconte les coulisses de sa campagne présidentielle de 2024, lancée après le retrait inattendu de Joe Biden à seulement 107 jours de l'élection américaine. Cet ouvrage autobiographique mêle récit personnel, analyse politique et réflexion sur le leadership dans un contexte de crise. L'auteure décrit la pression exceptionnelle d'une campagne menée dans un délai extrêmement court, les défis organisationnels rencontrés et les choix stratégiques qui ont marqué cette période. Elle évoque également les tensions internes au Parti démocrate, sa relation avec Joe Biden et les difficultés liées à sa candidature historique en tant que femme et personnalité issue de minorités. Le principal intérêt du livre réside dans son témoignage de première main sur un moment majeur de la vie politique américaine. Harris cherche moins à justifier sa défaite qu'à expliquer les contraintes et les enseignements de cette expérience. Le récit met en avant des valeurs de résilience, d'engagement démocratique et de persévérance face à l'adversité. Accessible et vivant, *107 jours* offre un regard privilégié sur les mécanismes du pouvoir et les réalités d'une campagne présidentielle moderne, tout en dressant le portrait d'une dirigeante confrontée à l'un des défis les plus intenses de sa carrière.

Inventons aujourd'hui les territoires de demain.

Découvrez les solutions Orange
pour développer, optimiser
et protéger votre territoire.



LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

Organisme agréé
Formations destinées aux élus locaux

SÉMINAIRE DE RENTRÉE **PRÉPAREZ LA RENTRÉE** **CONSOLIDEZ VOTRE MANDAT**

La rentrée est un temps clé pour donner une nouvelle impulsion à un mandat.
Prenez le temps de réunir vos élus, partager vos priorités et traduire vos orientations en un plan d'action collectif.

- ✓ Fédérer votre majorité départementale
- ✓ Prioriser vos politiques publiques
- ✓ Piloter efficacement votre projet de mandat
- ✓ Renforcer la cohésion de votre équipe d'élus

Une intervention sur mesure.
Adaptée à votre équipe,
à votre territoire et à vos priorités.



www.cercledeseluslocaux.fr



formation@cercledeseluslocaux.fr

Une IA
performante
sait **répondre.**

Une IA de
confiance sait
aussi **protéger.**

Simplifier les démarches, automatiser les traitements, mieux exploiter les données du territoire grâce à l'IA... C'est utile. Garder la maîtrise des données publiques, c'est indispensable.

Avec nos solutions intelligentes, nous vous aidons à **gagner en efficacité dans un cadre souverain et sécurisé.**

Ce que ça change ? **Moins de temps passé sur les démarches, plus de temps pour les administrés.**

Et les données restent là où elles doivent être, hautement protégées.

Pour en savoir plus :
contactcommercial@docaposte.fr

DOCAPOSTE, une filiale du groupe La Poste - SAS au capital de 143 100 000 € - 493 376 008
RCS CRÉTEIL - Siège social : 45/47 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry-sur-Seine -
Réf. : APSPL - 09/2026 - C0 - Crédit photo : image générée par IA



Numérique citoyen.


DOCAPOSTE